

Budget 2023 : protéger et avancer p.22



Sommaire

- 3 - Édito
- 4 - En image
- 6 - Actualité
- 20 - Vie économique
- 21 - Rendez-vous
- 22 - Dossier
- 28 - Détente et lecture
- 30 - Villebon naturellement
- 32 - Vie associative
- 37 - Carnet
- 38 - Conseil municipal
- 40 - Expressions
- 42 - Vie pratique
- 43 - L'histoire de Villebon



06

ACTUALITÉ

La majeure partie des routes communales passera cet été à une vitesse de circulation limitée à 30 km/h.



13

ACTUALITÉ

La concertation se poursuit dans le cadre de la révision du PLU.



10

ACTUALITÉ

Les cours des écoles maternelles vont être végétalisées pour favoriser les îlots de fraîcheur et faciliter l'absorption de l'eau dans le sol.



22

DOSSIER

Avec le vote du budget 2023, la Ville maîtrise ses dépenses, protège les Villebonnais et poursuit la mise en œuvre de ses projets.

28

DÉTENTE ET LECTURE

« Destins villebonnais, un village dans la Seconde Guerre mondiale » retrace la vie locale pendant la guerre 39-45 et rend hommage aux familles juives et aux Justes qui les ont sauvées.





Victor Da Silva aux côtés de Michel Cinotti, Conseiller municipal délégué aux cérémonies, aux relations publiques et au devoir de mémoire, lors de la Fête de l'Info Jeunesse.



Nos publications sont consultables sur www.villebon-sur-yvette.fr

📌 Suivez notre page **Facebook**

📷 Retrouvez nos photos sur **Flickr**

📖 Consultez nos publications en ligne sur **Calaméo**

📺 Visionnez nos vidéos sur **YouTube**

Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication Hôtel de Ville • Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette • Tél. 01 69 93 49 00 • votremairie@villebon-sur-yvette.fr • www.villebon-sur-yvette.fr • Directeur de la publication : Romain Millard • Comité de rédaction : Isabelle Morisse, Cécile Claraz, Camille Sourbet, Séléne Dangoisse • Photos : Mairie de Villebon-sur-Yvette, Jacques Fantou • Couverture : Nouveau véhicule de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite au Centre Communal d'Action Sociale • Tirage : 6 100 ex. • Création graphique et mise en pages : agence@copcommunication.com 13702-MEP - Tél. 02 38 63 90 00 - Certification ISO 14001. (Les articles de la vie associative et la libre expression sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.)

Chères Villebonnaises, chers Villebonnais, Une étude récente de l'INSEE dresse le bilan statistique des cambriolages et tentatives enregistrés par la Police et la Gendarmerie nationales au cours de l'année passée. 46 520 faits ont ainsi été recensés en Île-de-France en 2022, ce qui équivaut à un taux de 7,9 cambriolages pour 1 000 logements. Ce taux dépasse la moyenne nationale de deux points. Selon cette analyse, cette situation peut être liée à l'urbanisation de la région, car les cambriolages sont généralement plus fréquents dans les zones densément peuplées, même si ce n'est pas toujours le cas.

Quelles que soient les statistiques, un cambriolage est toujours traumatisant, surtout lorsqu'il nous touche individuellement ou nos proches. Bien que se situant dans la moyenne basse des communes voisines (6,2 à Villebon-sur-Yvette contre 6,8 à Palaiseau, 7,5 à Villejust, 19,9 à Orsay et 3,3 aux Ulis), la Commune poursuit son action et ses partenariats pour la sécurité.

Au-delà de la sécurisation individuelle de son logement ou de sa résidence qui semblent une évidence, les forces de l'ordre que sont la Police municipale et la Brigade territoriale autonome de la Gendarmerie de Palaiseau assurent

au quotidien la sécurité publique. En complément, la Commune s'est engagée activement dans la prévention depuis plusieurs années à travers deux actions : l'installation, à ce jour, de 40 points de captations d'images sur le domaine public et la mise en place des citoyens relais que nous allons développer encore.

À l'approche des vacances estivales, si vos voisins sont également en congés et que vous souhaitez un œil vigilant sur votre domicile, n'hésitez pas à vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances sur le site internet de la Commune, rubrique démarches en ligne.

Ensemble restons vigilants pour préserver notre cadre de vie.

Très belles vacances estivales.

Victor Da Silva
Maire de Villebon-sur-Yvette



Vous souhaitez poser une question à Monsieur le Maire ?
Remplissez ce formulaire : bit.ly/3pezdlY ou flashez ce QR code.
Victor Da Silva répondra dans une vidéo diffusée sur la chaîne YouTube de la Ville.



La voiture-tonneau permet de comprendre la nécessité de la ceinture de sécurité.



Les jeunes s'initient aux gestes de premiers secours.

Une Fête de l'Info Jeunesse pleine de succès !

21/04 – Pour fêter dignement le 10^e anniversaire du Point Information Jeunesse de Villebon, les jeunes étaient conviés à un événement exceptionnel au Centre Culturel Jacques-Brel. Emploi, prévention, loisirs... Ils ont pu découvrir des dispositifs spécialement conçus pour eux : Pass Permis Citoyen, casques de réalité virtuelle pour mieux connaître certains métiers, Mission locale Vitalis, École de la 2^e chance... Les visiteurs ont également pu s'initier aux gestes de premiers secours avec la Protection civile ou tester des lunettes de vision trouble simulant l'effet de l'alcool. Une voiture-tonneau permettait de prendre conscience de l'importance du port de la ceinture de sécurité. « *La sensation est impressionnante lorsque la voiture se met à tourner. On voit tous les objets voler et on comprend à quel point la ceinture nous retient* » explique Théo.

À 20 h, direction la salle de spectacle pour le one-man-show de l'humoriste Franjo. DJ Dwetcone a ensuite enflammé la piste de danse au Centre Sportif Saint-Exupéry pour conclure cette soirée en musique.

Avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse et le Conseil Départemental de l'Essonne.



« Nous avons passé un très bon moment à découvrir les stands de prévention avec nos amis. »

Emma et Clara

Réduire la vitesse pour protéger les Villebonnais

À la suite d'une concertation avec les habitants, la majeure partie des routes communales passera cet été à une vitesse de circulation limitée à 30 km/h, à l'exception de certains grands axes.

Engagée pour la sécurité routière et en faveur des mobilités douces, la Ville prend depuis plusieurs années des mesures pour apaiser la circulation. Après le passage de certains quartiers ou routes à 20 ou 30 km/h, la réflexion s'est étendue à l'ensemble du territoire.

Une large consultation

En 2022, la Municipalité a donné la parole aux Villebonnais. Souhaitaient-ils que l'intégralité des routes de la ville passe à une circulation à 30 km/h ?

La Municipalité a pris en compte les propositions des Villebonnais.

Si l'analyse des résultats a montré des divergences d'opinions en fonction des quartiers et des tranches d'âges, l'espace d'expression libre a permis à de nombreux Villebonnais de s'exprimer en faveur d'une réduction de la vitesse en centre-ville et à proximité de « zones sensibles » (écoles, équipements publics...), tout en maintenant la vitesse actuelle sur les grands axes.

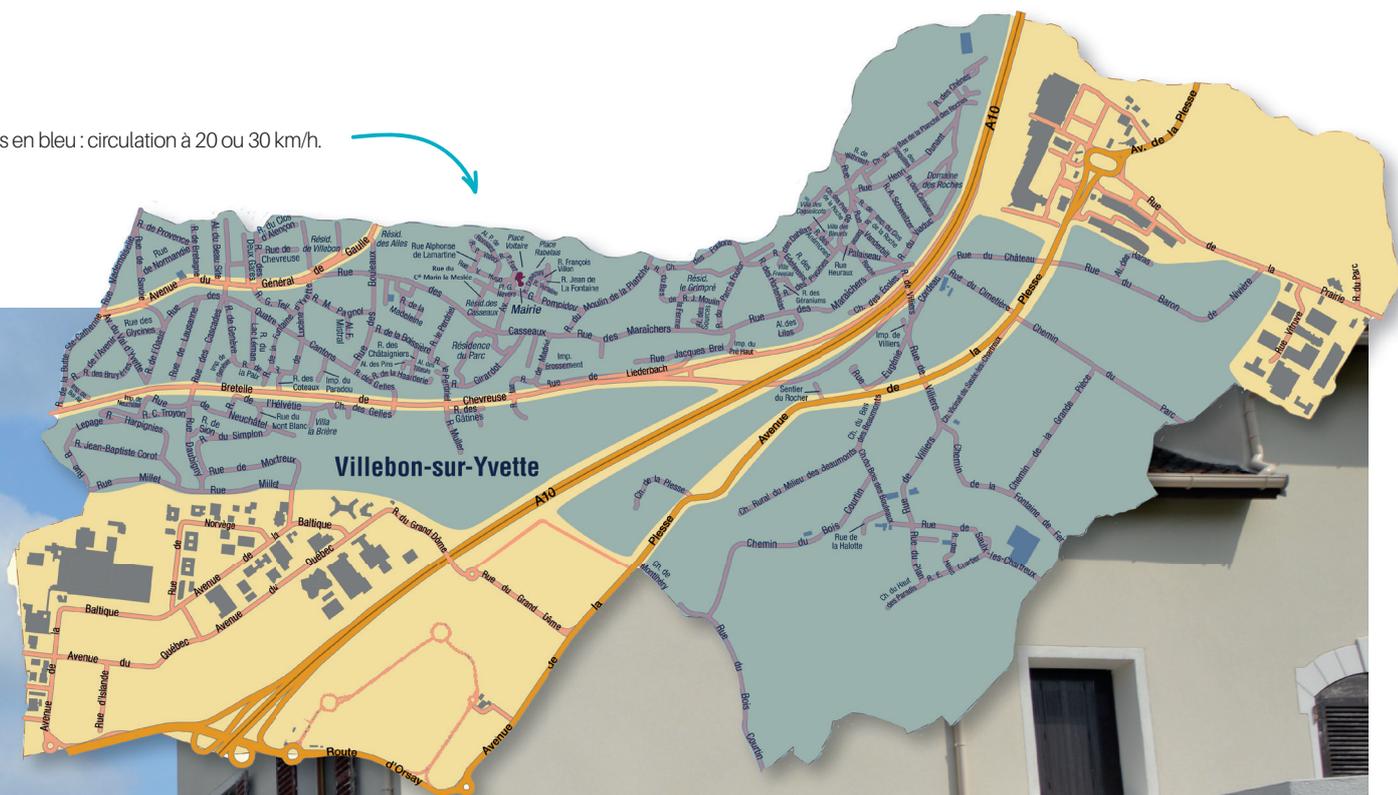
Tenant compte de ces propositions, la Municipalité appliquera cet été un nouveau plan de circulation. Les zones à 20 km/h seront préservées. Le reste de la ville passera à 30 km/h, à l'exception de l'avenue du Général-de-Gaulle, l'avenue de la Plesse et des parcs d'activités tels que Courtabœuf.



En chiffres

Près de **950** réponses

Zones en bleu : circulation à 20 ou 30 km/h.



Comprendre les sas vélos

Des sas vélos ont fait leur apparition aux feux tricolores. Destinés à préserver les cyclistes, ces espaces leur sont réservés et limitent leur exposition aux gaz des pots d'échappement. Vigilance : se positionner avec sa voiture sur un sas vélo vous expose à une contravention pouvant aller jusqu'à 135 € et un retrait de 4 points sur le permis de conduire.





150 € par foyer*

Une aide pour vos factures d'énergie

Face à la forte augmentation des coûts de l'énergie, la Municipalité apporte son soutien aux familles les plus modestes en proposant une allocation exceptionnelle.

Pour qui ?

L'allocation est destinée aux foyers villebonnais dont les factures d'électricité et/ou de gaz subissent une hausse de tarif d'au moins 25 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Elle est accessible aux personnes locataires ou propriétaires, vivant seules ou à plusieurs au sein du foyer.

Pour bénéficier de cette aide, les foyers doivent déclarer au maximum :

- 1 800 € nets par mois (toutes ressources confondues) pour une personne seule.
- 2 650 € nets par mois (toutes ressources confondues) pour un couple.

Combien ?

L'aide s'élève à 150 € par foyer et par an.

Est-elle cumulable avec d'autres aides ?

Versée en une fois, cette allocation est cumulable avec d'autres aides facultatives du CCAS versées pendant l'année ainsi que les aides de l'État et des collectivités en matière d'énergie.

Quels justificatifs fournir pour constituer son dossier ?

- Pièce(s) d'identité et livret de famille (si couple avec enfants).
- Justificatif de domicile.
- Tous les revenus de la famille sur les trois derniers mois : fiches de paie, prestations versées par la CAF (toutes les allocations), pension alimentaire, pension de retraite, Allocation aux Adultes Handicapés, indemnité journalière, allocation chômage...

- Factures d'énergie correspondant à la demande : facture actuelle et facture à la même période l'année passée (justifiant de l'augmentation au KW/heure).

* sous conditions de ressources

À qui m'adresser ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez venir y chercher un dossier de demande d'aide et le déposer sur rendez-vous uniquement.

De 8h30 à 12 h et de 14 h à 17 h
2 rue Joachim-du-Bellay
Tél. 01 69 93 49 10
ccas@villebon-sur-yvette.fr

Une soirée pour le climat

Vendredi 17 mars, les Villebonnais étaient conviés à la MJC Boby-Lapointe pour la 2^e soirée du Plan Climat sur le thème de la Nature en Ville.

Grâce aux **casques de réalité virtuelle** du Point Information Jeunesse, les jeunes ont découvert les métiers liés à l'environnement comme s'ils y étaient.



Autour d'un jeu de l'Oie pour découvrir les éco-gestes et d'un jeu de plateau pour mieux comprendre l'éco-système de l'Yvette, les familles ont partagé un **moment ludique et instructif** avec le SIAHVY.



Saurez-vous reconnaître le coquelicot, le hérisson ou la châtaigne ? Apprendre en s'amusant, voilà l'objectif du **loto de la biodiversité**, animé par Anais Mohamed, ingénieure d'étude en sociologie à l'INRAE de Palaiseau.



Les animateurs de la MJC Boby-Lapointe ont fait visiter leur **jardin partagé** réalisé dans le cadre des permis de végétaliser accordés par la Ville.

Tomates, potimarrons, concombres, mimosas... Les participants à l'atelier grainothèque de la Médiathèque ont mis les mains dans la terre et sont **repartis avec des semis** préparés grâce aux précieux conseils des agents municipaux.

Aménagements cyclables, produits bio dans les cantines, rénovation thermique des bâtiments municipaux... Victor Da Silva, Maire de Villebon-sur-Yvette, a présenté les **actions menées par la Ville** dans le cadre du Plan Climat. Place ensuite **aux temps d'échanges** autour des permis de végétaliser, des projets de végétalisation des cours d'écoles et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Au cours d'une **conférence**, Emmanuelle Baudry, professeur d'écologie à l'Université Paris-Saclay, a présenté son étude sur la biodiversité dans les jardins du territoire.



Un quiz a permis à chacun de **tester ses connaissances** sur les réalisations du Plan Climat depuis son lancement.



Les cours des écoles se mettent au vert

En redonnant toute sa place à la végétation dans les cours des écoles maternelles, la Ville souhaite implanter des îlots de fraîcheur et faciliter l'absorption de l'eau dans le sol.

Face à l'augmentation des températures, la Ville lance une grande opération visant à réduire la chaleur au sein des écoles. Au cours des trois prochaines années, les cours des écoles maternelles des Casseaux, de La Roche et Charles-Perrault connaîtront des opérations de végétalisation et de désimperméabilisation.



Exemple de sol poreux favorisant l'absorption de l'eau.

Des cours oasis aux Casseaux

Fini l'asphalte, bonjour la verdure ! Les cours de l'école maternelle des Casseaux verront apparaître des évolutions cet été.

Ces aménagements, connus sous le nom de « cours oasis », sont pensés comme des îlots de fraîcheur, pour le bien-être des enfants. Le principe ? Supprimer le bitume et installer des espaces de jeu, de repos et de loisirs axés autour du végétal. Les jeunes écoliers découvriront à la rentrée des zones de détente ombragées, de nouveaux jeux en bois installés sur des sols d'herbe, de bois ou en matériaux poreux.

La communauté scolaire impliquée

Les écoliers des classes de maternelle ont été pleinement associés à la rénovation de leur cour. À travers plusieurs ateliers, ils ont pu réfléchir et s'exprimer : que fais-je dans la cour ? Qu'est-ce que j'y aime ou n'aime pas ? Comment est-elle actuellement aménagée ? Les réponses ont permis d'apporter des orientations intéressantes : « *Nous aimons les trottinettes, le terrain de football ! Par contre, il y a trop de soleil et les jeux sont trop petits* ». Les enfants sont ensuite partis à la découverte de la biodiversité locale sur la promenade de l'Yvette. Leurs découvertes les ont aidés à dessiner la cour de leurs rêves. Les enseignants, les parents d'élèves et les services communaux ont également pris part à des ateliers de travail pour apporter leurs suggestions sur l'évolution de la cour. Cette réalisation représente un bel exemple de concertation autour d'un projet fédérateur qui a reporté l'adhésion de tous.

Le saviez-vous ?

La présence de verdure et de sols poreux permet de réduire la chaleur dans la cour mais aussi de faciliter l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols pour une meilleure absorption et une réduction du ruissellement.



Les enfants pourront bientôt profiter d'une cour de récréation plus grande et plus verte.

De la fraîcheur à La Roche

Stores, voiles d'ombrage, espaces verts, peinture réfléchissante... Plusieurs aménagements vont être mis en place par la Ville pour améliorer le confort des enfants en période de fortes chaleurs.

De la verdure à l'école

Poursuivant son projet de végétalisation des cours d'écoles maternelles, la Ville a acquis un terrain jouxtant la cour de La Roche. Augmentant la taille de la cour de 40 %, il apportera aux enfants une zone arborée et végétale, agréable en toute saison.

Une haie de charmes et de tilleuls a également été plantée dans la cour de l'école élémentaire.

Des stores aux fenêtres

Pour des salles de classes tempérées, la façade sud de l'école élémentaire et la façade ouest de l'école maternelle ont été équipées de stores pendant les vacances scolaires de Printemps. Un dispositif similaire a été installé à l'école maternelle des Casseaux.

Une peinture thermo-réfléchissante pour les toitures

Les toits-terrasses des écoles maternelle et élémentaire ainsi que du restaurant scolaire vont être repeints avec une matière thermo-

réfléchissante. Son avantage : la peinture réfléchit la lumière du soleil et empêche l'accumulation de la chaleur dans les bâtiments, limitant ainsi la température de surface de 20 à 30 %.

Des voiles d'ombrage dans la cour

De grandes voiles vont être installées cet été dans la cour de l'école élémentaire de La Roche. Micros-perforées, elles laisseront passer de la lumière, mais pas les rayons du soleil. Elles apporteront ainsi ombre et fraîcheur aux écoliers et un abri en cas d'intempéries.





De nouvelles zones sans tabac en ville

Pour un meilleur cadre de vie, la Ville met en place à la rentrée des espaces labellisés « sans tabac » à proximité des lieux fréquentés par les enfants.

Alentours des crèches, des écoles, des aires de jeux, du Centre Sportif Saint-Exupéry... Les fumeurs seront désormais priés d'éteindre leur cigarette dans ces zones accueillant de nombreux jeunes.

Le tabac est responsable de 73 000 décès chaque année.

Avec cette mesure forte et le soutien de la Ligue contre le cancer, la Ville s'engage à :

- protéger les plus jeunes en limitant le tabagisme passif,
- dénormaliser la cigarette pour réduire l'envie de commencer à fumer chez les adolescents,
- encourager l'arrêt du tabac en limitant la possibilité de fumer dans les lieux publics,
- préserver l'environnement en diminuant le nombre de mégots dans l'espace public.

La Ligue contre le cancer alerte : le tabagisme reste la première cause de cancers en France. Il serait responsable de 73 000 décès chaque année dans notre pays.

De plus, un mégot à lui seul peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau et met 10 ans à se dégrader dans la nature causant des ravages sur les écosystèmes et la biodiversité. Avec ces nouveaux espaces sans tabac, la Ville agit pour la lutte contre le tabagisme et préserve la santé des Villebonnais.



Avec le soutien de la Ligue contre le cancer

Révision du PLU, la concertation continue

Après une première phase de concertation des Villebonnais, l'équipe municipale a élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les habitants pourront poursuivre leur participation à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au cours des prochains mois.

Ces derniers mois, la Ville a réalisé un diagnostic du territoire dans le cadre de la révision de son PLU avec l'aide d'un bureau d'études. Grâce à la participation active des Villebonnais lors d'ateliers participatifs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a pu voir le jour. Document clé du PLU, il a permis d'identifier les forces, les contraintes et les enjeux de la commune. Présenté lors du Forum d'échanges ouvert à tous le 13 mai dernier, le PADD sera débattu lors du Conseil municipal du 29 juin prochain.



Un projet construit avec les Villebonnais

Les orientations d'aménagement du territoire présentées dans le PADD seront déclinées sous forme de règlement d'urbanisme, qui définira précisément les droits à construire et les secteurs protégés.

Une nouvelle phase de concertation débutera à l'Automne. Objectif : voter un projet abouti pour la révision du PLU d'ici la fin de l'année. Ce projet sera ensuite soumis à une enquête publique en vue de son approbation définitive en septembre 2024.

Découvrez les prochains rendez-vous et apportez votre contribution, sur concertation-urbanisme.villebon-sur-yvette.fr ou à l'accueil de la Mairie.

Les enfants à la rencontre de leurs aînés

Pour renforcer le lien intergénérationnel, le Relais Petite Enfance organise des temps d'échanges entre les enfants, les assistantes maternelles, les seniors de la RPA Alphonse-Daudet et de l'EHPAD Geneviève-de-Gaulle-Anthonioz

Au détour d'un couloir, les rires d'enfants se font entendre. Ce matin, des petits de moins de 3 ans profitent de la compagnie des résidents de la Résidence pour Personnes âgées Autonomes (RPA) et inversement ! Au programme : contes, jeux et comptines. Accompagnés de leurs assistantes maternelles et de l'éducatrice du Relais Petite Enfance, les plus jeunes prennent un grand plaisir à rencontrer leurs aînés. Sur le tapis de jeux, ils écoutent fascinés l'histoire d'un petit ours contée par

Josette. *« Je passe toujours un excellent moment. J'aime partager des histoires grâce aux livres. À cet âge-là, les enfants sont très curieux, dans la découverte »* confie-t-elle. *« Cela nous change de voir de la jeunesse, voir leurs sourires ! Depuis la Covid-19, nous étions beaucoup restés entre nous. »* L'enthousiasme est partagé du côté des assistantes maternelles. *« Beaucoup d'enfants vivent loin de leurs grands-parents. Un vrai lien se crée lors des ateliers »* explique Evelyne, venue avec les quatre enfants qu'elle accueille au quotidien.

Le rendez-vous sera renouvelé tous les mois. Les enfants ont également la possibilité d'aller à la rencontre des résidents de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Geneviève-de-Gaulle-Anthonioz.

Ce projet a été développé grâce au travail conjoint d'assistantes maternelles volontaires, de l'éducatrice de jeunes enfants,

de la psychologue de la structure et des représentants de la RPA et de l'EHPAD.

Futur parent ? Rendez-vous au Relais Petite Enfance

Pour trouver le mode d'accueil le plus adapté à vos besoins, prenez rendez-vous au Relais Petite Enfance (RPE). Vous y obtiendrez de nombreuses informations sur les modes d'accueil à votre disposition : crèche collective ou familiale, assistant maternel...

RPE Intercommunal du Moulin
Tél. 06 74 96 75 23
rpe@villebon-sur-yvette.fr



« C'est toujours un bonheur d'entendre les rires des enfants », Josette



Boules de poils et gros câlins

Les résidents de la RPA Alphonse-Daudet reçoivent chaque mois la visite de deux chiennes de l'association Pattacalins pour partager un temps complice avec les animaux.

« **Q**ue voulez-vous faire aujourd'hui ? Nous pouvons prendre les gants à picots pour brosser les chiens ! ». Ce matin, les résidents de la RPA accueillent des visiteurs pas comme les autres. Loubia et Mousky, deux chiennes colleys, sont spécialement formées aux interventions auprès d'un public senior ou en situation de handicap. « Elles sont passées devant un juge spécialisé qui leur a délivré l'agrément Chien visiteur » explique Anne Touratier, intervenante de l'association Pattacalins. « Ces chiennes aiment le contact avec les humains. Elles sont particulièrement calmes et apprécient les caresses, même maladroites. »

Les vertus thérapeutiques de la médiation animale

Leur présence possède des vertus insoupçonnées. « Les brosser et les caresser apporte beaucoup de calme et de bien-être. Le rythme cardiaque s'apaise et la tension baisse. Nous travaillons également la posture et la motricité, lorsqu'il faut attraper et leur lancer des objets. La mémoire est sollicitée. Des souvenirs peuvent remonter chez les personnes qui ont adopté des chiens et le dialogue s'engage dans la bonne humeur. »

Un moment d'échange

Le contact s'établit immédiatement avec Christiane et Suzanne, toutes deux résidentes. « J'ai toujours eu des chiens, mais en résidence, c'est moins facile pour les garder et s'en occuper. C'est un tel bonheur de voir arriver Loubia et Mousky chaque mois ! Elles sont très calmes et affectueuses. Nous pouvons jouer avec elles, leur donner quelques croquettes... » confie Christiane.

Ces moments de complicité se poursuivront dans les prochains mois avec l'ensemble des résidents volontaires.





Pour devenir
habitant-relais,
contactez
la Police municipale
participationcitoyenne@
villebon-sur-yvette.fr

Devenez habitant-relais dans votre quartier

Prévention des cambriolages, solidarité auprès des personnes fragiles, vivre ensemble...

Pour vous investir dans votre quartier, rejoignez le dispositif de participation citoyenne des habitants-relais.

Un habitant-relais, c'est qui ?

Connaître les personnes âgées isolées dans sa rue ou sa résidence, remarquer des mouvements suspects, être au courant d'une absence prolongée de son voisin... Les Villebonnais sont les meilleurs experts de leur quartier. En rejoignant le dispositif des habitants-relais, vous pourrez assurer une vigilance passive dans votre quartier.

Encourager la solidarité

À la suite de la signature d'une charte d'engagement, vos principales missions seront :

- assurer du lien social, notamment auprès des plus vulnérables,
- informer et alerter les autorités en cas d'événement anormal, susceptible de troubler la tranquillité publique ou de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes,
- relayer auprès de vos voisins les consignes de prévention transmises par la Gendarmerie et la Police municipale, relatives aux risques de cambriolage ou aux actes de délinquance.

Des échanges réguliers avec les autorités

Les habitants-relais n'ont pas vocation à se substituer aux services publics de sécurité.

Le dispositif cherche avant tout à encourager la solidarité pour vivre paisiblement dans son quartier en veillant les uns sur les autres.

Si toutefois vous constatez des campagnes de démarchage vous semblant suspectes, des mouvements inhabituels pendant l'absence de vos voisins ou des actes de vandalisme, votre mission consiste à alerter la Police municipale ou la Gendarmerie de Palaiseau.

Donner une seconde vie à votre téléphone

Que faire des appareils électroniques obsolètes ou non utilisés ? En partenariat avec Orange, l'agglomération Paris-Saclay les récupère pour leur donner une deuxième vie. Des points de collecte seront prochainement installés en Mairie et à la Médiathèque.

Portable, tablette, liseuse, montre connectée... Lorsque nous en changeons, nos appareils usagés finissent bien souvent leur vie au fond d'un tiroir. Il est pourtant possible de les intégrer à un réseau de recyclage. Il vous suffira de les déposer dans l'une des bornes de collecte de la Mairie ou de la Médiathèque.

Si les téléphones s'avèrent obsolètes ou trop endommagés, ils seront recyclés. Les matières polluantes seront traitées et les métaux rares revendus. S'ils sont en état de bon fonctionnement, la société Orange les reconditionnera et les revendra au profit d'Emmaüs international.

Les fonds financeront la collecte de déchets de mobiles dans plusieurs pays d'Afrique. Ces déchets seront ensuite acheminés en France pour être recyclés.

Collecte des appareils électriques et électroniques

Aspirateur, grille-pain, écran plat... Vous souhaitez vous débarrasser d'un appareil électrique ou électronique ? Ils nécessitent un traitement spécial.

Le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) peut les collecter directement devant votre domicile. Vous pouvez aussi les déposer à la déchetterie.

Prendre rendez-vous
Tél. 01 83 63 50 03



Solidaire avec les peuples turc et syrien

La Ville apporte son soutien aux victimes des séismes survenus en Turquie et en Syrie le 6 février dernier en attribuant une subvention de 11 000 € à l'ONG française ACTED.

En février, des séismes de magnitude 7,8 et 7,5 ont causé près de 50 000 morts et fait plus de 105 000 blessés. Des milliers d'immeubles se sont effondrés, laissant de nombreuses personnes sans abri. Fidèle à sa tradition de solidarité nationale et internationale lors de catastrophes naturelles, Villebon-sur-Yvette a voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 11 000 € à ACTED. L'association développe et met en œuvre des programmes à destination des populations les plus vulnérables qui souffrent de violences, des conflits, de catastrophes naturelles ou d'une situation de grande pauvreté.

6 mois de travaux au Centre Culturel Jacques-Brel

Le Centre Culturel Jacques-Brel ferme ses portes pour une durée de 6 mois afin de réaliser des travaux d'accessibilité.

Engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la Ville poursuit son action visant à rendre ses bâtiments publics accessibles à tous. Après les groupes scolaires, la Maison de l'Enfance et de la Famille, la Médiathèque ou encore le Conservatoire Erik-Satie, le Centre Culturel Jacques-Brel va connaître des travaux d'aménagement comprenant :

- l'installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite et la création d'un escalier pour monter sur la scène,
- l'installation à l'accueil d'une boucle à induction magnétique (système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif),

- la sécurisation de l'escalier extérieur (bandes podotactiles, différenciation des premières et des dernières contremarches, bandes anti-dérapantes sur les nez de marches),
- la mise en accessibilité des sanitaires,
- le réaménagement et la mise en conformité des loges,
- la pose de signalétique d'orientation,
- la pose de vitrophanies sur les baies vitrées de l'entrée.

La réouverture du Centre Culturel Jacques-Brel au public est prévue début 2024.

Bien manger et moins gâcher

Collecte des biodéchets, réduction du plastique... La Ville met en place des actions pour limiter la production de déchets dans ses restaurants communaux.

La parole à



Karine Lorin

Conseillère municipale déléguée à la restauration scolaire et aux Centres de loisirs

La gestion de nos déchets représente un enjeu majeur. Il apparaissait évident de mettre en place la collecte des biodéchets dans la restauration scolaire de notre commune. En complément des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, cette collecte permet de valoriser ces déchets qui ne l'étaient pas auparavant. Ces matières peuvent servir à produire de l'énergie grâce à la méthanisation et/ou être réintroduites dans le cycle végétal par compostage ou épandage. C'est une solution pour lutter contre l'appauvrissement des sols. Après une phase d'expérimentation, la Ville passe à une généralisation dans tous les restaurants scolaires. Notons que le Centre de loisirs est également équipé de composteurs en plus de la collecte des biodéchets.



Table de tri au réfectoire des Casseaux.

Des midis anti-gaspi

Une nouvelle poubelle vient s'ajouter aux tables de tri dans les écoles : celle des biodéchets. Un maximum de restes du repas peut ainsi être recyclé.

Dans le réfectoire de l'école élémentaire des Casseaux, les enfants s'affairent après le repas. Pots de yaourt dans la poubelle à emballages, restes alimentaires dans la poubelle des biodéchets... Chaque déchet a sa place ! « Je triais déjà mes déchets à la maison. C'est important pour la planète qu'ils puissent être recyclés » explique Suzanne, élève de CM1. Expérimenté à l'école Andersen il y a un an, le tri des biodéchets a fait son apparition dans l'ensemble des restaurants scolaires au mois de janvier. Après leur passage dans la poubelle, ces restes seront revalorisés en biogaz, eau et compost.

Une application pour consulter les menus de la cantine



Fini le plastique pour les repas livrés par le CCAS

Les barquettes en plastique pour les repas livrés, c'est bientôt terminé ! Dès septembre, chaque bénéficiaire du service de livraison de repas à domicile profitera de contenants en inox réutilisables.

Bien avant la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, le Centre Communal d'Action Sociale a recherché des contenants plus écologiques et durables pour la livraison de ses repas à domicile.

Après l'examen de différentes options, une solution a été retenue : les barquettes en inox micro-ondable. Après une expérimentation auprès des résidents de la RPA, chaque bénéficiaire du service profitera des contenants réutilisables dès la rentrée de septembre.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- réduire les déchets : éviter la production de déchets en plastique jetable,

- réaliser des économies d'énergie : réduire la quantité d'énergie nécessaire pour produire de nouveaux contenants jetables,
- assurer la sécurité alimentaire : les contenants en inox sont plus résistants que les barquettes en plastique, plus adaptés pour le transport et le stockage des aliments, sans risque de fuite ou de contamination,
- veiller à la qualité des aliments : les barquettes sont neutres en termes de goût et n'altèrent pas la qualité des aliments.

En chiffres

1 400 kg de déchets en plastique en moins par an

64 430 € d'économies sur 10 ans

Avec le soutien de



Le chemin de la barquette

La barquette est remplie en cuisine.

Fermée par un couvercle en plastique réutilisable clipsé.

Placée dans une armoire froide avant sa livraison.

Livrée à un Villebonnais.

Réchauffée au micro-ondes sans son couvercle.

Récupérée le lendemain par les agents municipaux.

Lavée.

Remplie de nouveau en cuisine.



Un bénéficiaire reçoit son repas en barquette à la RPA.

NOUVELLES ENSEIGNES

La Fabrique auto



Fondée par Arthur Morault et Joseph Shuman, la Fabrique auto est spécialisée dans la restauration de véhicules anciens. Petit entretien, restauration mécanique, remise à niveau électrique... Les deux passionnés proposent de prendre soin de votre véhicule, quels que soient son état et son origine. Vous souhaitez faire s'élever une voiture à l'écran, rejouer une scène de 007 avec une voiture télécommandée ou lui créer différents gadgets ? La Fabrique auto peut vous aider ! « Avec notre offre Cinéma et audiovisuel, nous créons le véhicule qu'il vous faut, vous assistons sur place pour que votre tournage se passe au mieux et proposons des services de captation vidéo adaptés à l'automobile. »

Tél. 07 56 99 21 45

1 bis C rue Eugénie-Cordeau

lafabriqueauto.com

L'atelier biscuits de Steph'



Pâtissière professionnelle à la créativité débordante, Stéphanie Houdaille confectionne des biscuits décorés personnalisés et des pâtisseries sur-mesure pour tous vos événements personnels ou professionnels.

Elle vous propose également des ateliers découverte de la pâtisserie à votre domicile. « Après avoir consacré plusieurs années à la réalisation de bijoux gourmands et de miniatures en pâte polymère, j'ai, suite à l'obtention de mon CAP pâtisserie, orienté mes créations vers la fabrication et la décoration de biscuits sablés artisanaux. »

latelierbiscuitsdesteph@gmail.com

latelierbiscuitsdesteph.com

CENTURY 21

LD Immobilier
Villebon-Sur-Yvette
ACHAT - VENTE - GESTION - LOCATION



**Vous avez un projet immobilier ?
Faites appel à nos conseillers**

Parfaite connaissance du marché - Equipe expérimentée et formée - Outils performants Century 21

6-7, Place Gérard Nevers 01 69 31 91 91
91140 Villebon-Sur-Yvette ld.villebon@century21.fr





Arthurimmo.com

LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

ACHAT - VENTE - LOCATION - EXPERTISE



Yannick MARIE, Maxime TEJERA et leur équipe vous accueillent dans leur Agence située
40 Avenue du Général de Gaulle à Villebon sur Yvette.

☎ 01.69.31.38.54

✉ villebonsuryvette.arthurimmo.com
f Arthurimmo Villebon-Sur-Yvette



Quartier Suisse immobilier

Villebon sur Yvette

40 avenue du général de Gaulle
91140 Villebon-sur-Yvette
(face à Intermarché)

Vente et location

Tél. 06 50 70 36 97
agence@qsimmobilier.com
www.qsimmobilier.com

**Agence
Quartier Suisse
Immobilier**

**Estimation offerte,
honoraires compétitifs**

À votre service depuis 2014

RÉSERVEZ ICI VOTRE ESPACE PUBLICITAIRE



CONTACTEZ LA MAIRIE AU : 01 69 93 49 00

Villebon fête l'été

du 20 au 25 juin

Cinéma
en plein air
Bal Trad'

Structures gonflables
Fête de la Musique
Journée olympique
Animations, foodtruck,
Blind test...

entrée libre

Parking du Centre de Loisirs, Bords d'Yvette,
Centre Culturel Jacques-Brel, Médiathèque...



Programme en ligne





Budget 2023, protéger et avancer

Dans un contexte de crise énergétique et d'inflation, la Ville s'est fixé plusieurs objectifs pour son budget 2023 : maîtriser ses dépenses, protéger les Villebonnais et continuer de mettre en œuvre le programme de mandature proposé en 2020.

L'année 2023 est marquée par une hausse inédite des prix des matières premières, des produits alimentaires et de l'énergie. À titre d'exemple, le prix du gaz a été multiplié par 4, celui de l'électricité a augmenté de 102 %.

À Villebon, la Municipalité a fait le choix de limiter au maximum le poids de ces augmentations pour les habitants, d'une part en puisant dans ses économies réalisées au cours des années passées, d'autre part en mettant en œuvre un plan de sobriété énergétique.

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Chaque année, le Conseil municipal doit voter le budget de la Ville. Il comprend l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année à venir. Règle de première importance : il doit être équilibré, c'est-à-dire que dépenses et recettes prévisionnelles doivent être rigoureusement égales. Le budget se divise en deux sections : la section de fonctionnement retraçant les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services publics, et la section d'investissement destinée aux améliorations du patrimoine communal.



Service de transport individuel.

Budget 2023

44 265 028 €

Fonctionnement Pour la bonne marche des services publics

Dépenses

31 830 750 €

dont 17 580 132 € de charges de personnel

Recettes

31 830 750 €

dont 1 783 591 € de produits des services municipaux (restauration scolaire, crèches...) et du domaine (concessions cimetière...)

Investissement Pour construire des projets à long terme

Dépenses

12 434 278 €

dont 6 491 826 € de dépenses d'équipements

Recettes

12 434 278 €

dont 3 501 343 € de dotations et fonds divers

Le budget doit être équilibré

Au service des Villebonnais

Un bouclier financier pour les Villebonnais

En dépit d'une hausse des prix de 5,9 % et d'une augmentation des dépenses contraintes des communes de 7,2 % sur 12 mois, la Ville a décidé de limiter la hausse des tarifs municipaux à 4,5 % pour 2023.

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place une allocation exceptionnelle énergie pour venir en aide aux foyers constatant de fortes hausses de leurs factures d'électricité ou de gaz (voir p.8).

Un plan de sobriété pour maîtriser les dépenses

Parmi les mesures phares du plan de sobriété mis en place par la Commune : l'abaissement du chauffage dans les bâtiments publics, la poursuite du renouvellement de l'éclairage public par des ampoules LEDs et son extinction dans toute la ville entre 0h30 et 5h30.

Accompagner la transition écologique avec le Plan Climat

La Ville poursuit les actions engagées dans le cadre du Plan Climat communal.

Elle renouvelle son partenariat avec l'ALEC Ouest Essonne. L'association met son expertise technique en matière de rénovation énergétique à la disposition des particuliers et des copropriétés.

Grâce au programme Nature en Ville, en lien avec le Conseil Départemental, la Ville identifie des sites naturels pouvant être sanctuarisés et valorisés par des actions pédagogiques ou des chantiers participatifs.

Elle a prévu l'acquisition d'un nouvel espace vert d'environ 502 m² situé en bordure de la rue de Palaiseau. Cet espace constituera un îlot de fraîcheur au cœur du quartier de La Roche. Il complètera le réseau de corridors écologiques que la Municipalité crée à l'échelle de la commune.

Elle continue également d'augmenter le nombre de véhicules propres dans la flotte automobile communale.

Maintenir des services publics de qualité

Malgré le contexte économique actuel, la Ville veille à la qualité de service proposée aux Villebonnais. Elle maintient également son soutien aux associations avec un niveau de subvention équivalent à l'année 2022, soit 1,3 million d'euros.

Une politique de solidarité dynamique

L'année 2023 sera marquée par l'implantation de l'équipe mobile de la Fondation OVE. Elle apportera un soutien professionnel aux personnes porteuses d'un handicap et à leurs familles.

Le Centre Communal d'Action Sociale et les associations de solidarité travaillant dans la commune peuvent toujours compter sur le soutien actif de la Ville au niveau financier, mais également en matière de locaux et d'équipements.

Labellisée « Ville aidante Alzheimer », la Commune poursuit son action auprès des aidants familiaux en proposant des temps d'échanges et des formations.



Zoom sur les impôts locaux

Comme chaque année depuis 2007, la Ville reste fidèle à ses engagements et n'augmente pas le taux communal des impôts locaux.



11,91 %

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires



32,76 % (16,39 % de taux communal, 16,37 % de transfert du taux du Département)
Pour le foncier bâti



43,84 %

Pour le foncier non-bâti

Dessiner ensemble le Villebon de demain



La Municipalité a engagé cette année une révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle souhaite que ce document stratégique d'aménagement de la Commune s'appuie sur quatre grands axes :

- **l'urbanisme et l'habitat** : répondre aux besoins en logements tout en prenant en compte les spécificités de chaque quartier,
- **environnement et paysages** : faire mieux cohabiter le bâti et les infrastructures avec l'environnement,
- **économie et commerces de proximité** : maintenir la vitalité économique des zones d'activités, du Centre commercial Villebon 2 et des commerces de proximité,
- **mobilités et déplacements** : aménager une ville où l'accès aux équipements et services est facilité par les modes de déplacement.

Cette révision s'effectue en concertation avec les habitants qui sont appelés à s'exprimer à travers des ateliers participatifs des registres de concertation et le site concertation-urbanisme.villebon-sur-yvette.fr



Un cadre de vie préservé.



Un aménagement réfléchi.



Les Villebonnais apportent leurs contributions lors d'ateliers participatifs.

Cette révision s'effectue en concertation avec les habitants.

Les grands projets de l'année 2023



1 052 623 €

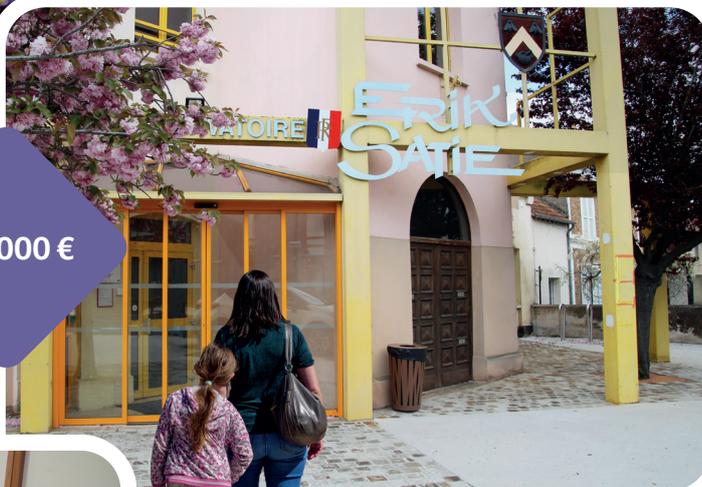
Des économies d'énergie à l'Hôtel de Ville

L'axe 1 du Plan Climat communal vise à réduire nos consommations d'énergie. La Ville applique cet objectif à ses bâtiments municipaux en menant des travaux de modernisation. Éclairage à LEDs, changement du système de chauffage... Les travaux de l'Hôtel de Ville engagés en 2022 se poursuivront cette année.

Des bâtiments publics accessibles à tous

La Ville continuera de faciliter l'accès de ses services publics à l'ensemble des Villebonnais, et en particulier aux personnes en situation de handicap. Dans le cadre de son Agenda d'Accessibilité Programmée, elle va réaliser en 2023 des travaux dans les installations municipales sportives et culturelles (Centre Culturel Jacques-Brel, aires de jeux, terrains extérieurs de tennis, chalet des boulistes, MJC Boby-Lapointe...).

500 000 €



750 000 €

Une nouvelle crèche dans le quartier de La Roche

Après la phase de sélection de l'architecte qui a réalisé les études préalables, les travaux de la nouvelle crèche de La Roche débuteront fin 2023. Cette structure moderne et spacieuse pourra accueillir les enfants issus des crèches du Bellay et de la Basse Roche.

Un nouvel emplacement pour le Centre Technique Municipal

Le Centre Technique Municipal situé rue du Commandant Marin-la-Meslée devrait déménager à terme rue Eugénie-Cordeau. Avant toute construction, la Ville doit réaliser des études de faisabilité, avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

150 000 €



Création d'un skatepark

Poursuivant le développement d'équipements sportifs innovants, la Ville va installer un skatepark au Centre Sportif Saint-Exupéry. L'année 2023 sera consacrée à la maîtrise d'œuvre du projet qui devrait voir le jour fin 2024.

30 000 €



2 millions d'€

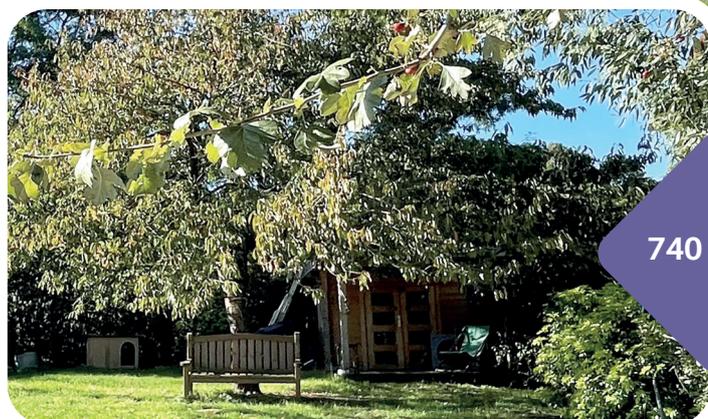
Améliorer la voirie communale

D'importants travaux vont être menés pour réhabiliter les canalisations, la chaussée, l'éclairage public et les trottoirs des rues du Bas de la Ferme et Jean-Moulin. La Ville en profitera pour aménager de nouveaux espaces de stationnement.

Végétaliser la cour des Casseaux

La cour de récréation de l'école maternelle des Casseaux va connaître des travaux afin de désimperméabiliser son sol et devenir une cour oasis. Objectif : réduire les îlots de chaleur et favoriser l'écoulement des eaux de pluie.

270 000 €



740 000 €

De nouveaux terrains pour de nouveaux projets

La Ville fera l'acquisition de plusieurs terrains afin d'aider au développement de projets, notamment :

- un terrain jouxtant l'école maternelle de La Roche pour apporter de la verdure à la cour,
- un terrain derrière le Conservatoire Erik-Satie en vue d'agrandir l'établissement culturel,
- un terrain rue des Pivoines afin de créer des places de stationnement supplémentaires.

Villebon pendant la Seconde Guerre mondiale

Né d'une minutieuse plongée dans les archives, « Destins villebonnais, un village dans la Seconde Guerre mondiale » retrace la vie locale pendant la guerre 39-45. Il rend hommage aux familles juives éprouvées par ce conflit.

Le 3 septembre 1939, la Seconde Guerre mondiale éclate. Le quotidien des Villebonnais en sera fortement impacté : installation des officiers allemands au Château de Villebon, arrestations et déportations, privations, réquisitions... Parmi les habitants, certains auront un destin tragique, d'autres feront preuve d'un courage infini en cachant ceux qui sont persécutés. Trois Villebonnaises sont aujourd'hui reconnues « Justes parmi les nations », pour avoir sauvé la vie de familles juives au péril de la leur. À travers 40 pages richement documentées par les Archives municipales, « Destins villebonnais, un village dans la Seconde Guerre mondiale » expose la vie quotidienne aux heures sombres de l'Histoire. La mémoire des familles villebonnaises, juives et Justes, y est préservée grâce au travail d'Isabelle Zdroui, une Palaisienne amie de Villebon qui a échappé, comme son mari, à la rafle du Vél' d'Hiv' en juillet 1942.

« Destins villebonnais, un village dans la Seconde Guerre mondiale » est consultable à la Médiathèque ainsi que sur le site de la Ville, rubrique Présentation de ma ville, Histoire et la page Calaméo de la Commune. Les documents d'archives sont consultables auprès du Service municipal des Archives, sur rendez-vous. Tél. 01 69 93 49 00



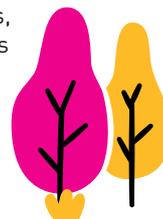
Germaine et Zalman Diamant, résidant rue des Quatre Cantons. Arrêtés en 1942, ils seront déportés au camp d'extermination d'Auschwitz, dont ils ne reviendront pas.



Passez un bel été au bord de l'eau

Cet été, la promenade de l'Yvette vibre au rythme de nombreuses animations pour tous les âges.

Jeux de société, jeux en bois, livres pop-up, ouvrages pour les enfants ou les plus grands... Tout l'été, profitez du cadre paisible et arboré de la promenade de l'Yvette avec les ludothécaires et médiathécaires. **Nouveau** : les traditionnels jeux et lectures seront cette année accompagnés d'activités sportives et d'animations proposées par les jeunes de Bouge ta Ville.



Du mardi 11 au vendredi 28 juillet et du mercredi 16 au jeudi 31 août de 15 h à 18h30. Vendredi 1^{er} septembre de 12 h à 19 h.

Les mardis : jeux et lecture près de l'aire de jeux de la Mairie.

Les mercredis : jeux et animations sportives près de l'aire de jeux de la Mairie (animations sportives uniquement les 12 et 19 juillet et 23 et 30 août).

Les jeudis : jeux et lecture près de l'aire de jeux des Côteaux. Animations proposées par les jeunes de Bouge ta Ville les 13 et 20 juillet.

Les vendredis : jeux près de l'aire de jeux des Côteaux. Animations proposées par les jeunes de Bouge ta Ville le 28 juillet.



Animations en accès libre.



À ne pas manquer !

Jeux, livres, sports, animations de la MJC Bobby-Lapointe... Vendredi 1^{er} septembre, de nombreuses activités ludiques vous attendent près de l'aire de jeux des Côteaux de 12 h à 19 h. Accès libre.

Prêt illimité, faites votre choix pour l'été !

Livres, BD, CDs, DVDs... Faites le plein de découvertes avant les vacances. C'est l'été, empruntez autant que vous voulez jusqu'à début septembre.

Pour vous aider à choisir ce que vous lirez et écouterez, découvrez vite le catalogue en ligne ou demandez conseil aux médiathécaires. L'équipe partagera ses coups de cœur et saura vous guider. Le saviez-vous ? Les livres et ressources numériques restent accessibles tout l'été. Idéal pour lire, se former, écouter un concert ou parcourir la presse en ligne où que vous soyez.

Médiathèque municipale

Tél. 01 69 93 49 15 - mediatheque@villebon-sur-yvette.fr
mediatheque.villebon-sur-yvette.fr

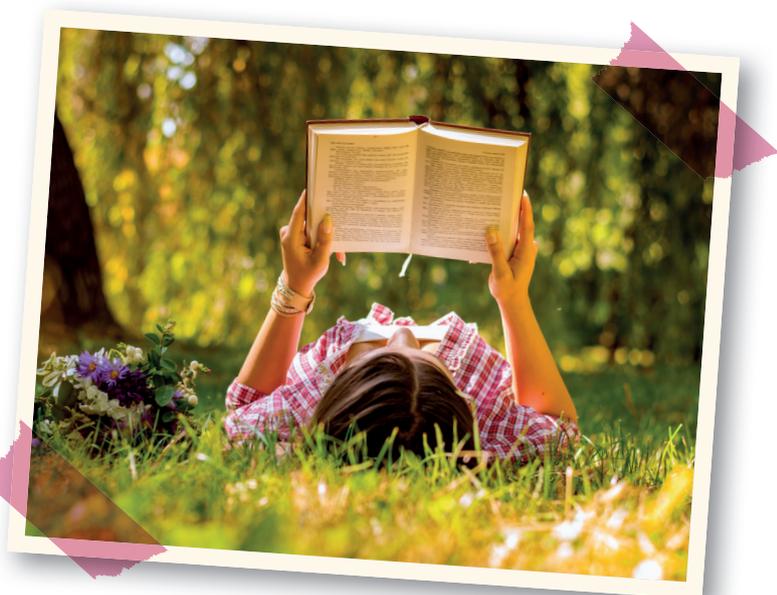
Horaires d'été

Médiathèque

Mercredis 19 et 26 juillet, 2, 9, 16 et 23 août de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h. Reprise des horaires habituels à partir du mardi 29 août.

Ludothèque

Tous les mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12 h. Fermée le samedi et du mercredi 2 au vendredi 11 août inclus. Reprise des horaires habituels mardi 5 septembre.



Coups de cœur



Splendor duel

L'heure du duel a sonné !

Affrontez la guilde rivale et confectionnez les plus beaux bijoux pour vous attirer les faveurs royales et un maximum de prestige. Découvrez de nouveaux rebondissements et des opportunités stratégiques dérivés du jeu original *Splendor*.

2 joueurs

À partir de 12 ans

À emprunter à la Ludothèque



JEU

La colline aux feux follets

De méchantes sorcières essaient de dérober le cristal magique d'un grand enchanteur ! Pour les en empêcher, rejoignez le bas de la colline avant elles. Suivez les feux follets à travers les chemins sinueux de la forêt.

Dans ce jeu coopératif, faites ensemble les bons choix pour remporter la victoire.

1 à 4 joueurs

À partir de 5 ans



JEU

Fanfares et gazouillis

Célébrez la fête de la musique chez les humains et les animaux à travers une série de courts-métrages ! Un troubadour chassé du royaume par une méchante reine, une famille réunie autour d'un pot-au-feu, un concert de grenouilles au milieu d'un bayou de Louisiane... Ces films d'animation musicaux vont combler les yeux et les oreilles de toute la famille.

Dès 6 ans



DVD

Blues pyromaniacs - Superdownhome

Cet album efficace, chaleureux et réconfortant, décroche la timbale de l'album blues le plus détonant et le plus surprenant de l'année ! Le duo italien Superdownhome vous emporte sur la route du blues rural teinté de rock'n'roll, de country et de folk.

À emprunter à la Médiathèque



CD

À la découverte de la biodiversité communale



À la rentrée, découvrez la faune et la flore locales et la gestion responsable des espaces verts grâce à un circuit de panneaux autour de la biodiversité communale.

Avez-vous déjà aperçu le héron cendré ou le grand cormoran ? Savez-vous que la grande ortie est très appréciée des papillons ? Connaissez-vous les techniques de gestion sans pesticides ? Dans le cadre de la convention Nature en Ville passée avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, un circuit de 18 panneaux vous entraîne dans une promenade bucolique à travers les espaces verts villebonnais.



Un parcours au cœur de la biodiversité communale

En parcourant ce circuit de biodiversité, explorez la promenade de l'Yvette à la recherche d'oiseaux et de plantes, découvrez la zone humide derrière la MJC Boby-Lapointe, ou encore observez une zone de naturalisation des bulbes dans le quartier des Coteaux.

Retrouvez le parcours complet sur le site de la Ville, rubrique Mon quotidien, Cadre de vie.



Connaissez-vous l'Atlas de la Biodiversité ?

Le saviez-vous ? Villebon-sur-Yvette compte 18 espèces de libellules, 54 espèces de papillons, 4 espèces de reptiles, 3 d'amphibiens, 48 espèces d'oiseaux nicheurs...

L'Atlas de la Biodiversité Communale propose un inventaire du patrimoine biologique et naturel du territoire et des actions pour le préserver. Rendez-vous sur le site de la Ville, rubrique Cadre de vie, Environnement.



Karos vous aide au court-voiturage



**Jusqu'à
100 €
offerts**

Pour vous déplacer en réalisant des économies, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre, pensez au court-voiturage ! Grâce à un partenariat entre la plateforme Karos et le Conseil Départemental, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides pour covoiturer.

Le saviez-vous ? 70 % des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, en majorité par des personnes seules en voiture (source : ministère de la Transition énergétique). Pour inciter au partage des trajets, des collectivités locales se sont associées à la plateforme Karos pour proposer des aides aux covoitureurs.

Jusqu'à 100 € pour vos premiers trajets de conducteurs

Grâce à une prime de l'État, 100 € sont offerts à tous les conducteurs en deux temps : Karos verse 50 € lors de votre premier court-voiturage, et à nouveau 50 € à votre 10^e trajet en tant que conducteur, s'il est réalisé dans les trois mois suivants*.

Les passagers récompensés

Pour aider les passagers à se lancer, la plateforme offre les 10 premiers covoiturages. Deux trajets supplémentaires sont également offerts aux abonnés du pass Navigo annuel et mensuel grâce à Île-de-France Mobilités.

Une aide pour les 18-25 ans

Le Département de l'Essonne prend en charge les trajets des passagers de 18-25 ans jusqu'à 100 € (dans la limite de deux trajets par jour). La gratuité est appliquée directement par Karos sur les trajets concernés. Cette aide cible en particulier les jeunes Essonnais qui n'ont pas de Pass Navigo ou de forfaits Imagine R.

Vous avez désormais toutes les cartes en main pour covoiturer près de chez vous. À vous de jouer !

Plus d'informations sur essonne.fr

** Cette prime est aussi accessible via de nombreuses plateformes de covoiturage (les modalités peuvent différer) : BlaBlaCar Daily, Klaxit, Covoit'ici, Mobicoop... Liste complète sur service-public.fr*

La Boule Villebonnaise

Notre assemblée générale

L'assemblée générale de la Boule Villebonnaise s'est tenue le 19 février dernier dans une ambiance très conviviale.

L'association compte 74 adhérents cette saison. Ses installations sont ouvertes tous les jours grâce à nos bénévoles, le mercredi étant le jour officiel d'entraînement. Des concours sont organisés régulièrement et nous participons tous les ans au National de Pétanque, au Critérium de l'Essonne ainsi qu'à la Journée Féminine Pétanque créée en 2022.

Des joueurs performants ont été récompensés cette année :

Catégorie des vétérans :

1) Jacob Laporte

2) Vincent Catel

3) Christian Blanchard

Catégorie des féminines :

1) Delphine Barbault

2) Florence Brisard

3) Betty Roze

Seniors : Gilles Granger

Venez nous retrouver dans notre club convivial, où il fait bon vivre en pratiquant ce sport ouvert et accessible à toutes et à tous !

Nous avons voté nos nouveaux tarifs lors de notre assemblée générale : 45 € pour les adultes et jeunes de + de 17 ans, 15 € pour les jeunes de moins de 17 ans.

Betty Roze, Présidente

Tél. 01 60 14 64 91

laboulevillebonnaise@bbox.fr

Club des Arts Martiaux - Karaté défense

Nos résultats en compétitions

À mi-parcours de la saison sportive 2022-2023, le CAM Villebon se félicite des résultats obtenus en karaté, karaté light et semi contact.

Chez les Pupilles, Samuel, vainqueur de la Coupe Essonne, termine 3^e à l'Open Île-de-France Wado. Il remporte également la Coupe Essonne Elite et se voit qualifié pour la Coupe de France.

Parmi les Benjamines, Sarah revient avec la victoire de la Coupe de l'Essonne Elite. Biatricia se classe en 2^e position. Elles sont toutes les deux qualifiées pour la Coupe de France.

Du côté des Minimes, Christelle et Andrea se classent respectivement 2^e et 3^e à la Coupe de France zone Nord en light contact et à la Coupe de France zone Nord semi contact. Alex et Shakur se retrouvent 2^e du Championnat de l'Essonne. Shakur arrive 5^e à la Coupe de France.

En catégorie Juniors, Thomas devient Champion de l'Essonne.

Bravo à tous nos compétiteurs et rendez-vous pour les prochaines échéances en Championnats de France pupilles et mi-

nimes de karaté, et Championnat de France de karaté light, semi contact, minimes et juniors.

Jean-Claude Chaput, Président

Tél. 06 72 28 00 76

cam-villebon.com



Association Philatélique de Villebon-sur-Yvette (APVY)

Retour sur le salon Cartophila 2023



Dimanche 29 janvier, nous avons retrouvé avec un très grand plaisir notre fidèle public pour cette 42^e bourse aux cartes postales, timbres et vieux papiers. Le rendez-vous a permis aux collectionneurs d'assouvir leur passion auprès des 34 exposants.

L'exposition philatélique et cartophile, présentée par nos dynamiques adhérents, abordait le thème de l'espace : Apollo, les astronautes français, les satellites de communication, les étoiles, Ariane, la comète de Halley et l'espace. Le rendez-vous est pris pour le prochain salon Cartophila le 28 janvier 2024.

Evelyne Denis, Présidente

Tél. 06 83 42 43 13

Puzzle

Entrepreneurs, ne restez pas isolés

Créée en 2003, Puzzle est une association née de la volonté d'un groupe de chefs d'entreprise décidés à bâtir un réseau économique solide, fondé sur des valeurs communes telles que la confiance, la générosité, l'intégrité, le partage et le respect.

Ce terreau fertile a permis à Puzzle de se développer rapidement et d'intégrer régulièrement de nouveaux chefs d'entreprise. L'association compte environ 30 membres selon les années. Ils se retrouvent deux fois par mois pour partager leurs expériences, leurs contacts et travailler ensemble sur des projets communs.

Thierry Smith, Président

Tél. 01 69 59 11 30

admin@asso-puzzle.org

ASV - Volley-ball

Les volleyeurs villebonnais à travers la France



La saison 2022-2023 se termine et elle s'annonce déjà comme un grand millésime pour le volley-ball villebonnais.

Nos jeunes pousses se développent brillamment avec l'école de volley. Sept équipes sont engagées dans les championnats interdépartementaux et régionaux, avec des résultats prometteurs.

Notre équipe loisirs se trouve dans une bonne dynamique avec deux créneaux d'entraînements par semaine et quelques victoires en compétition.

Au niveau national, quatre des cinq équipes engagées en Coupe de France (les garçons M13, et les garçons et les filles en M15 et M18) sont encore en lice au 6^e tour, sur un total de huit tours jusqu'aux phases finales. Elles se trouvent parmi les 30 meilleures équipes de leur catégorie en France. Ces performances leur ont permis d'aller représenter Villebon à travers le pays avec des matchs remportés en Bretagne, en Loire-Atlantique, en Alsace ou en Anjou.

Nos deux équipes seniors bataillent dur dans des championnats de niveau relevé, à l'échelon régional (7^e niveau national) chez les garçons et pré-national (5^e niveau national) chez les filles. Les deux équipes demeurent bien placées pour accrocher le podium.

La saison Indoor s'est terminée au mois de mai. Arrive maintenant la saison du beach volley et des tournois.

Il s'agit de la bonne période pour accueillir pendant les entraînements les jeunes Villebonnais qui voudraient découvrir le volley-ball avant d'envisager une inscription pour l'année prochaine. N'hésitez pas à nous contacter.

Céline Nguyen Van Dau, Présidente
volley.asv@gmail.com

Aïkido club Villebon

Kagami Biraki : l'Aïkido fait la fête



La FFAAA, notre fédération d'Aïkido, célèbre cette année ses 40 ans d'existence. À cette occasion, elle a organisé le 25 février dernier un Kagami Biraki. Cette fête traditionnelle permet la remise officielle des diplômes de 5^e Dan et plus, obtenus au cours de la saison précédente.

François Pichereau, le professeur du club, s'est vu remettre son 5^e Dan, obtenu en juin dernier. Au cours du Kagami Biraki, il a participé à une démonstration de techniques originales d'Aïkido.

François a rejoint le club de Villebon il y a plus de 10 ans pour remplacer Jean-Pierre Moreau (professeur fondateur du club en 1992). Il était alors jeune 3^e Dan. Au cours de ces 10 années, il a accompagné avec succès nombre d'élèves pour leurs passages de Dans (du 1^{er} au 3^e). Il est également membre du comité technique régional de la FFAAA. Nous lui souhaitons de progresser encore. Mais, comme dans d'autres arts martiaux, il lui faudra patienter au moins 6 ans pour pouvoir prétendre à un grade supérieur. Tout pratiquant ou pratiquante est bienvenu(e) sur notre tatami pour venir découvrir l'Aïkido ou parfaire sa pratique. Les cours se déroulent les mardis et jeudis, dans le petit dojo du Centre Sportif Saint-Exupéry.

Martine Guérin, Présidente
Tél. 01 69 32 11 69
aikido.villebon@gmail.com
aikido-villebon.jimdofree.fr

ASV - Chœur Josquin-des-Prés

Carmina Burana, un concert de très haut niveau

Le chœur Josquin-des-Prés (ASV) a offert au public villebonnais une prestation exceptionnelle de « Carmina Burana », la célèbre œuvre de Karl Orff. La représentation s'est tenue à guichet fermé le samedi 21 janvier au Centre Culturel Jacques-Brel.

Le chœur s'est associé au Madrigal de Paris et le renfort de quelques professionnels de l'ensemble franco-suisse Entresilences d'Iris Thion-Poncet. Les 80 choristes ont parfaitement su alterner *fortissimi* et *pianissimi* tout en jonglant sur les passages au rythme infernal des dizaines de « croches » de cette œuvre exigeante.

Les passages réservés aux solistes étaient dévolus à Jiyoung Mary Kim, soprano et cheffe du chœur Josquin-des-Prés. L'artiste avait déjà interprété l'œuvre comme soliste du chœur de Radio France en février 2022 (diffusion sur *France Musique*, saluée par la critique spécialisée). Marc Souchet, baryton bien connu à Villebon pour ses rôles dans les opéras « Mireille », « La Traviata » et « La Belle Héléne », a également donné de la voix en soliste.

La partie orchestrale était confiée à deux pianistes talentueux, Yannick Henry, professeur au Conservatoire Erik-Satie et accompagnateur du chœur Josquin-des-Prés, et Olivier Dauriat au pedigree impressionnant. Pour animer les multiples instruments de percussions, ils étaient accompagnés par Sébastien Beaufreton, professeur au Conservatoire Erik-Satie et trois de ses collègues de la Musique de l'Armée de l'Air. Pierre Calmelet, compositeur, chef d'orchestre, directeur du Madrigal de Paris et conseiller artistique du chœur villebonnais, a dirigé avec brio et une très grande maîtrise ce concert qui a enthousiasmé le public qui a réclamé deux rappels. Lui-même conquis par cette prestation, Victor Da Silva, Maire de la Commune, a chaleureusement remercié l'ensemble des participants.

Alain Decoodt, Président
Tél. 01 60 10 48 58
contact@asv.asso.fr

MJC - Bobby Bacchus Club

Un salon des vins réussi



La 21^e édition du salon des vins organisée par le Bobby Bacchus Club de la MJC Bobby-Lapointe s'est déroulée le dimanche 26 mars au Centre Culturel Jacques-Brel. Les amateurs ont été au rendez-vous et ont rencontré nos vignerons, tous issus de régions différentes et heureux de faire déguster leurs produits. Les nouveaux venus de Sancerre, de Nantes et de Bourgogne ont été très bien accueillis. Rendez-vous pris pour 2024 !

Jocelyne Daret
Tél. 01 80 85 58 20
bbc.villebon@gmail.com

Les P'tites bouilles villebonnaises

Les P'tites bouilles veulent danser et chanter !



Les P'tites bouilles aiment bouger et s'il y a de la musique, c'est encore mieux. Tous les enfants adorent l'éveil musical, y compris les plus petits qui gigotent sur leur tapis dès qu'ils entendent les premières notes de musique.

Découvrir de nouvelles comptines, rythmes et instruments constitue un vrai besoin pour nos petits curieux. Ils sont encore plus heureux s'ils peuvent pratiquer la musique et toucher de nouveaux instruments (même les plus insolites).

Les enfants possèdent pour la plupart un sens du rythme inné. Nos bouilles apprennent aussi à danser seules ou ensemble. Elles ne se cantonnent pas aux rondes : elles aiment le rock, la country, le Madison...

Isabelle, notre intervenante musique, prend une retraite bien méritée. Nous recherchons un(e) animateur(trice) musique pour donner la bougeotte et le sourire à nos petits. Si vous n'avez pas l'expérience de la petite enfance, pas de souci. Les assistantes maternelles seront là pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter si l'aventure vous tente. L'activité se déroule à la MJC Bobby-Lapointe en matinée. Nous vous promettons de beaux éclats de rire avec des p'tites bouilles adorables et irrésistibles.

Sandrine Jouve, Présidente
Tél. 06 24 24 10 64
nounou.villebon.les.bouilles@gmail.com



ASV - École de la Voix

Chant et scène

Depuis 2015, l'École de la Voix propose des cours de chant pour adulte dès 16 ans.

Cette année, nous organisons en complément des stages « chant/scène », permettant d'approfondir la tenue, la posture, la perception de l'espace, les déplacements, la gestuelle, la coordination de la voix et du corps...

Les cours d'une demi-heure se tiennent les jeudis, deux fois par mois, entre 12 h et 18 h. Les stages se déroulent un dimanche par mois de 14 h à 18 h. Ces moments permettent également de répéter les spectacles que nous produisons deux fois par an : un concert aux environs du Jour de l'An et un spectacle avec mise en scène fin juin.

Daniel Josse, Responsable
Tél. 06 07 47 75 40
ecoledelavoix.free.fr

Les Archers de Villebon

De nouveaux champions !



Les compétitions en salle sont terminées et le bilan pour les Archers de Villebon s'est révélé très positif. Retour sur ce début de saison 2022-2023.

Nos jeunes débutants se sont illustrés dès leurs premières participations en remportant trois médailles en deux compétitions : Bastien et Lilian ont fini 2^e de leur catégorie à Marcoussis le 10 décembre 2022. Bastien a terminé 3^e au concours de Montlhéry le 23 février 2023.

Du côté des adultes, Nathalie a obtenu de très bons résultats en montant quatre fois sur le podium en six participations à des concours, dont une très belle 3^e place au championnat départemental, à Morangis,

le 5 février 2023. Nathalie a également représenté le club aux championnats régionaux à Archères, le 19 février 2023. Elle y a obtenu une très honorable 21^e place.

Ces bons résultats sont le fruit d'un investissement dans des cours de perfectionnement. Un entraîneur breveté d'État du Comité départemental, financé par l'association, vient en complément des cours dispensés par les entraîneurs bénévoles du club.

Félicitations aux champions et vivement la saison extérieure !

Frédéric Damongeot, Président
comdir@la2v.fr

Addictions Alcool Vie Libre

Groupes de parole

Association nationale créée en 1953, Vie Libre cherche à venir en aide aux personnes victimes de la maladie alcoolique et souffrant de dépendance. Si le cœur de notre action est basé sur cette maladie, nous accueillons aussi les personnes en difficulté face à d'autres addictions. La section de Palaiseau organise des permanences avec des groupes de parole, pendant lesquels chacun peut s'exprimer et partager ses expériences, donner et recevoir des conseils. Nos bénévoles peuvent orienter, si besoin, vers des structures spécialisées comme les centres d'addictologies CSAPA et les centres de cures. Nous restons à votre écoute en toute confidentialité.

Les groupes de parole se tiennent lors de nos permanences :

- Palaiseau : le vendredi de 18 h à 19h30, salle Voltaire, 10 rue Voltaire.
- Palaiseau : le samedi de 10h30 à 12 h, salle Bara, 4 rue des Écoles.
- Les Ulis : le mercredi de 18 h à 19h30, salle Floyd, Maison pour tous de Courdimanche.

Yves Vivier, Président
Tél. 01 69 31 14 54
vielibre-palaiseau@vielibre.org
vielibre.org

Vélo Club Villebon

À vélo autour de Liederbach



Du 9 au 12 juin 2022, le club de jumelage allemand (Johann Gerbig et Joris Cruchon) a organisé une découverte cycliste de la Hesse avec le Vélo-Club de Villebon. Cette rencontre a été financée par le Fonds franco-allemand. Après une réception par Eva Söllner, Maire de Liederbach, sept Villebonnais ont pu échanger avec leurs homologues locaux au cours de circuits tracés autour de la localité. Chemins forestiers menant au mont Taunus, visite du « nouveau vieux » quartier de Francfort-sur-le-Main, balade sur le rivage viticole du Rhin avec retour bucolique en bateau... Lors de la traversée de villages typiques, les participants ont pu s'émerveiller devant la profusion de châteaux médiévaux, mais aussi des surprises culinaires telles que le Schorle (sans alcool, à déguster sans modération) ou l'insolite réconfort d'une glace fameuse à Seligenstadt.

Louons la fréquentation intense du réseau cyclable allemand. Le groupe a bénéficié de plus de 90 % de circulation en site réservé à la mobilité douce.

Les membres du groupe auront à cœur de recevoir en retour leurs nouveaux amis à Villebon pour une découverte de notre vallée de Chevreuse « mit dem Fahrrad », dès que l'occasion se présentera.

Dominique Lainé, Président
Tél. 06 60 06 14 08
vcvillebon@laposte.net

Club Villebonnais du Temps Libre

Retraités, ne restez pas seuls

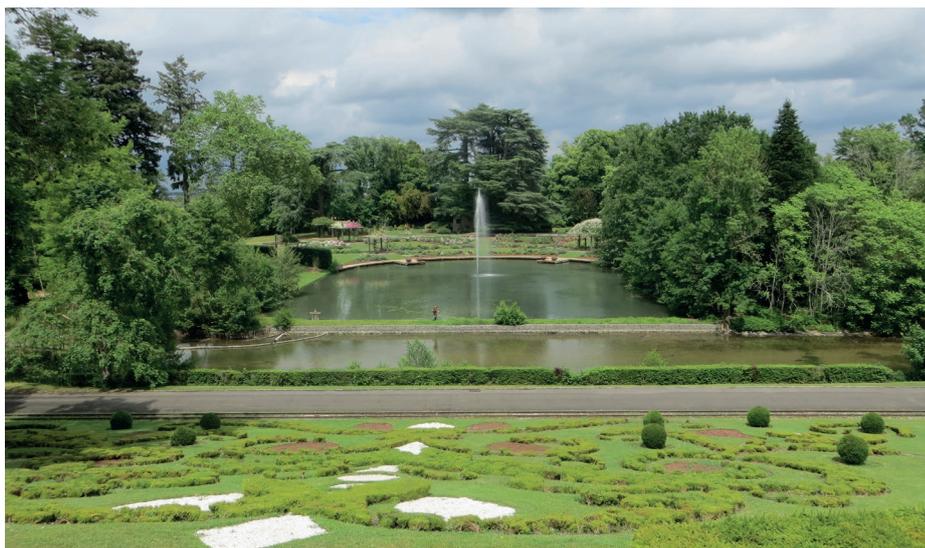
Notre club a eu le plaisir d'accueillir, depuis la rentrée de septembre, une vingtaine de nouveaux adhérents. Si la fréquentation avait baissé avec la Covid-19, nous avons retrouvé un bon niveau.

Au Printemps, nous avons parcouru les rues d'Annecy à la recherche des masques lors du Carnaval vénitien. C'était un régal pour les yeux. Dans ce cadre plein de charme comprenant la vieille ville et les bords du lac, les photographes ont eu fort à faire.

À notre retour, nous avons visité le monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse. L'église de style gothique flamboyant forme une dentelle de pierre que chacun a pu apprécier.

D'autres activités ont suivi : un spectacle de chansons et de danses au théâtre de Longjumeau, une journée aux grottes de Naours (une immense ville souterraine), une sortie en RER à Saint-Ouen pour découvrir ce que sera le futur Grand Express parisien.

L'année prochaine sera marquée par deux événements importants : la fête des 50 ans du Club et le renouvellement de tout le Conseil d'administration. Nous devons y penser dès maintenant afin de réfléchir à la part de bé-



névolat que certains veulent bien donner pour le fonctionnement de l'association.

Comme je le répète à chaque occasion, venez voir au Club ce qui vous conviendrait...

Une visite n'oblige pas à repartir avec une inscription.

Renée Dupuis, Présidente

Tél. 01 60 14 05 44

cvtl@sfr.fr

ASEVI - Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon

Positions de l'ASEVI sur la révision du SAGE Orge-Yvette

En 2022, la CLE (Commission Locale de l'Eau) a entrepris la révision du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE). Après avoir établi le bilan des sept années de mise en œuvre de ce SAGE, il faut maintenant redéfinir ses objectifs et le rendre compatible avec les nouvelles directives, puis faire évoluer en cohérence son règlement. Au vu de ce bilan, l'ASEVI, qui siège à la CLE au titre de la fédération des associations d'environnement de l'Essonne, souhaite que deux thématiques soient davantage prises en considération dans ce nouveau SAGE :

– La gestion des eaux pluviales à la parcelle et la maîtrise du ruissellement avec leurs traductions effectives et concrètes dans le règlement.

– La protection des nappes affleurantes, reposant sur une strate d'argile, qui se trouvent trop souvent impactées par les constructions de sous-sols enterrés.

Pour la gestion des eaux pluviales, nous proposerons de nous inspirer des règles édictées pour le plateau de Saclay et de les généraliser à l'ensemble du bassin versant.

Ces règles ont pour objectif d'essayer de respecter l'article 640 du Code civil, qui stipule de ne rien faire sur un fond plus élevé qui puisse aggraver la servitude du fond inférieur. Sur les zones de nappes affleurantes, qui devraient être cartographiées dans les PLU, nous proposerons que la construction des sous-sols enterrés ne soit accordée qu'après une étude piézométrique hivernale qui dé-

montre que la construction n'aura pas d'impact sur l'écoulement de la nappe.

Pour plus d'informations sur ces questions, vous pouvez contacter l'ASEVI.

Vous pouvez également vous procurer auprès de l'ASEVI, au prix de 20 €, l'ouvrage *L'Essonne et l'Eau* rédigé par 28 associations de notre département avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental. Ce travail de mémoire sur les rivières de l'Essonne traite principalement des inondations, de la pollution, du patrimoine hydraulique et des zones humides.

Christian Guin, Président

Tél. 06 64 28 71 93

asevi.net

Naissances

Elena Caron Acuana le 25 décembre 2022
Mickael Nitadiavina le 27 décembre 2022
Leonardo D'Adda le 2 janvier 2023
Robin Parchemin le 9 janvier 2023
Laureline Koenig le 10 janvier 2023
Amadou Diop le 30 janvier 2023
Joséphine Allard Martin le 1^{er} février 2023
Loane-Glad Ndona Mengil le 2 février 2023
Naïa Khalil le 2 février 2023
Naël Ekon le 20 février 2023
Rosie Hainez Wild le 22 février 2023
April Vignaud le 24 février 2023
Jedelyn Lineau le 27 février 2023
Alphonse Brice le 15 mars 2023
Éleeyah Gélabale le 22 mars 2023
Younes Howland le 28 mars 2023
Yven Ethève le 5 avril 2023
Félix Zhou le 8 avril 2023
Maël Dousset Dos Santos le 21 avril 2023
Azélith Jean le 25 avril 2023

Mariages

Mathieu Boyaud et Laure Bonnefoux le 11 février 2023
Baptiste Gaillaud et Chloé Dutertre le 29 avril 2023
Aissam EL Messoudi et Miriam Marin-Oliver le 29 avril 2023

Décès

Yvon Dutertre le 12 décembre 2022
Raymond Lecourtiller le 25 décembre 2022
Denise Marrannes veuve Arlaud le 26 décembre 2022
Marie Truchet veuve Patin le 4 janvier 2023
Alice Bos veuve Paté le 15 janvier 2023
Odette Coradi le 22 janvier 2023
Daniel Renaux le 30 janvier 2023
André Larguier le 5 février 2023
Georges Grand'Maison le 18 février 2023
M. Heydari-Malayeri le 1^{er} mars 2023
Jean-Michel Pinquier le 11 mars 2023
Marie Larhant épouse Champalou le 12 mars 2023
Monique Orfèvre veuve Meurant le 13 mars 2023
Josette Chetcuti veuve Peyturaux le 15 mars 2023
Fabienne Sala épouse Peiller le 19 mars 2023
Antoine Asselineau le 26 mars 2023
Daniel Piedfer le 31 mars 2023
Sylviane Bey épouse Morlot le 3 avril 2023
Bernard Looek le 4 avril 2023
Jacques Hellein le 10 avril 2023
Gilbert Dupré le 20 avril 2023
Paul Bobony le 26 avril 2023
François Sestier le 4 mai 2023
Jean Galand le 11 mai 2023
Jean Chaboud le 17 mai 2023

Médailles du travail

D'argent, de vermeil, d'or ou de grand or, les Médailles du travail valorisent l'engagement professionnel des Villebonnais.

Promotion du 1^{er} janvier 2023

Échelon Argent (20 ans)

Fabien Baligand, Angélique Baranger, Maryline Guerard, Valérie Labat, Dominique Obrun, Vincent Petit, Sophie Valny, Clotilde Verneau-Speich

Échelon Vermeil (30 ans)

Christèle Charvet, Virginie Roger, Maria Isabelle Silva Rua, Éric Tranvouez, Bin Zhao

Échelon Or (35 ans)

Martine Bleicher, Dominique Desaissement-Leforestier, Jean-Pierre Falempin, Jean Le Borgne, Serge Mourey, Christine Ramon, Fabienne Toussaint

Échelon Grand or (40 ans)

Philippe Brandon, Béatrice Douhairie, Patrick Faure, Patricia Guyot, Sylvain Maillard, Nadine Pouffier



Hommage à Jean Galand

C'est avec tristesse que la Ville a appris le décès de Jean Galand le 11 mai dernier. Conseiller Municipal de 2014 à 2020, il s'est investi durant de nombreuses années dans la vie de notre commune. Installé à Villebon-sur-Yvette depuis 1981 avec sa famille, Jean Galand a fortement contribué aux liens d'amitié unissant notre Ville à celle de Whitnash en Angleterre, en participant activement aux actions de jumelage. Investi dans le milieu associatif, il était un membre dynamique du chœur Josquin-des-Prés à l'ASV, ainsi que du groupe Ensemble venant en aide aux demandeurs d'emploi.

Nos pensées accompagnent sa famille et ses proches.

Conseil municipal du 9 février

Appel à projets de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne soutient les projets répondant aux attentes des familles essonniennes. Pour la campagne annuelle d'appel à projets 2023, la Ville a soumis le projet de la Fête de l'Info Jeunesse, événement festif et informatif, préparé en partenariat avec les jeunes du Point Information Jeunesse.

Le Conseil municipal a autorisé, à l'Unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF à hauteur de 8 000 € pour ce projet.

Pass Permis Citoyen

Cette aide municipale au permis de conduire favorise l'accès à l'autonomie et à la mobilité des jeunes en échange de leur implication citoyenne au sein de la collectivité. Trois formules sont proposées :

- 10 heures d'engagement citoyen pour une aide de 100 €,
- 20 heures pour une aide de 200 €,
- 25 heures pour une aide de 250 €.

Pour l'année 2023, le Conseil municipal a adopté, à l'Unanimité, le budget total de 6 250 € alloué à ce dispositif. Le nombre de bénéficiaires variera selon les formules choisies.

Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire

Après une présentation détaillée du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et un débat sur son contenu, le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus).

Création de cours oasis dans les écoles

Dans le cadre du Plan Climat communal, la Ville s'engage à lutter contre les îlots de chaleur, en particulier dans les écoles. Pour y parvenir, elle souhaite :

- désimperméabiliser le sol des cours de l'école maternelle des Casseaux,
- étendre la cour de l'école maternelle de La Roche en rachetant une partie du terrain végétalisé et ombragé voisin,
- améliorer l'isolation thermique de l'école de La Roche par la pose de stores sur certaines façades, la plantation d'arbres dans la cour élémentaire et l'isolation extérieure d'une toiture grâce à un revêtement isolant thermique à base de céramique,
- installer des ombrières pour apporter de l'ombre dans la cour de l'école élémentaire de La Roche.

Afin d'y parvenir, le Conseil municipal, à l'Unanimité, a approuvé l'opération d'acquisition foncière jouxtant l'école maternelle de La Roche. Il a adopté les opérations d'isolation extérieure d'une toiture de l'école maternelle et d'installation d'ombrières dans la cour de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2023 pour les travaux de végétalisation et d'isolation thermique. Il pourra également demander une subvention auprès de l'Institut national du Cancer dans le cadre de son appel à projets « Plan Zéro exposition ».

Projet Partenarial d'Aménagement du Parc d'activités de Courtabœuf

Le Projet Partenarial d'Aménagement a pour objectifs de renforcer la gouvernance du Parc afin d'accompagner son développement vertueux (élaboration d'une charte Plan Climat dédiée, production et consommation d'énergies renouvelables, étude pilote de récupération de la chaleur des réseaux d'assainissement...) et de mieux gérer les demandes d'implantation, en cohérence avec les cibles définies par le Schéma directeur de Courtabœuf, approuvé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en 2019. Le Conseil municipal a adopté à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus) les termes du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement relatif au parc d'activités de Courtabœuf.

Projet d'aménagement du site de la DGA

Dans le cadre des réflexions relatives à l'aménagement du futur quartier de la DGA, la Municipalité souhaite accompagner le projet d'implantation d'une gendarmerie et d'une caserne accueillant les logements de gendarmes en poste au sein de la Commune ou dans les communes limitrophes.

Le Conseil municipal a donné, à l'Unanimité, son accord de principe pour la faisabilité d'un programme de construction d'une gendarmerie et d'une caserne de 27 logements sur le site de la DGA. Le détail du projet de construction devra être validé par la Municipalité, le bailleur social Immobilière 3F et les services de l'État, avant le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle. Le programme de construction fera l'objet d'une intégration dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours de révision générale.

Vos élus vous rejoignent

Vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone ou sur www.villebon-sur-yvette.fr rubrique Ma Ville / vos élus.

Victor Da Silva
Maire de Villebon-sur-Yvette
secretariat@villebon-sur-yvette.fr

Patrick Batoufflet
1^{er} Adjoint à la vie sportive, culturelle et aux relations internationales

Nathalie Plumail
2^e Adjointe à la Transition écologique

Romain Millard
3^e Adjoint à la Démocratie locale et à la communication

Michèle Boulanger
4^e Adjointe à la Vie scolaire

Patrick Faure
5^e Adjoint à la Gestion et à la

Modernisation des bâtiments publics

Dominique Rousseau
6^e Adjointe à la Petite enfance et au Soutien à la parentalité

Mohamed Dehbi
7^e Adjoint à la Jeunesse et à la Prévention spécialisée

Olivia Lucas
8^e Adjointe au Cadre de vie et aux Mobilités douces

Dominique Fontenaille
9^e Adjoint aux Solidarités et à la Stratégie financière

Karine Lorin
Conseillère municipale déléguée à la Restauration scolaire et aux Centres de loisirs

Michel Cinotti
Conseiller municipal délégué aux Cérémonies, aux Relations publiques et au Devoir de mémoire

Monique Bert
Conseillère municipale déléguée à la Voirie et à l'Éclairage public

Olivier Lehoussel
Conseiller municipal délégué à l'Aménagement numérique, aux Commerces et à l'Artisanat local

Sabrina Dbili
Conseillère municipale déléguée au projet Terre de Jeux 2024 et aux Relations avec la CPS sur la politique sportive

Nicole Marie
Conseillère municipale déléguée à la Valorisation du patrimoine touristique

Bertrand Thoré
Conseiller municipal délégué au Plan trottoirs et au Plan vélos

Jacques Fantou
Conseiller municipal délégué à l'Hygiène, à la sécurité et à l'Accessibilité des bâtiments

Anne-Sophie Clauw
Conseillère municipale déléguée à la Politique du handicap et de l'Inclusion

Gautier Dekerle
Conseiller municipal délégué aux Transports publics

David Polizzi
Conseiller municipal

Claire Abadie Marteil
Conseillère municipale

Christophe Olivier
Conseiller municipal

Isabelle Anna Filipuzzi
Conseillère municipale

Alexandre Bougaut
Conseiller municipal

Virginie Polizzi
Conseillère municipale

Théophile Alsaç
Conseiller municipal

Ophélie Guin
Conseillère municipale

Régis Vaillant
Conseiller municipal

Marina Boutault
Conseillère municipale

Olivier Tribondeau
Conseiller municipal

Dominique Durand
Conseillère municipale

Gilles Morichaud
Conseiller municipal

Tél. 06 52 93 75 68

Conseil municipal du 6 avril

Terrain à l'école de La Roche

Afin d'améliorer le confort des enfants et des équipes pédagogiques et d'animation de l'école maternelle de La Roche, la Municipalité prévoit l'acquisition au prix de 200 000 € d'un espace vert d'environ 320 m² dans la continuité de la cour de récréation existante.

À l'Unanimité, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de cette parcelle.

Lire et faire lire

L'opération « Lire et faire lire » constitue un programme éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. En cohérence avec les pratiques éducatives des structures d'accueil, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture. L'opération est portée par l'Union Départementale des associations Familiales de l'Essonne (UDAF91) et par la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne.

Le Conseil municipal a approuvé, à l'Unanimité, les termes de la convention de partenariat avec l'UDAF91 et la Ligue de l'Enseignement 91 pour une durée d'un an.

Désimperméabiliser les cours des Casseaux

Pour lutter contre les îlots de chaleur et le ruissellement, la Ville va désimperméabiliser et végétaliser les cours de l'école maternelle des Casseaux. Pour financer ce projet, elle souhaite demander des subventions au Conseil Départemental de l'Essonne, à la Région Île-de-France et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Conseil municipal a approuvé, à l'Unanimité ces demandes de subventions.

Construction d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

La Commune a décidé la construction d'une nouvelle crèche dans le quartier de La Roche pour répondre aux besoins de la population au regard de l'offre existante.

Le projet architectural de ce bâtiment arrive en phase finale de conception et nécessite des demandes de permis de construire, d'autorisation de construire un Établissement Recevant du Public et d'autorisation de pose d'enseigne. Le Conseil municipal a autorisé, à l'Unanimité, le Maire à déposer et signer l'ensemble de ces demandes au nom de la Commune.

Indemnités des élus

À la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'étant abstenus), le Conseil municipal a

pris acte du montant des indemnités de toute nature perçues par les élus du Conseil municipal dans le cadre de leurs mandats au cours de l'année 2022.

Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Acquisitions sur l'exercice budgétaire 2022 : aucune.

Cessions sur l'exercice budgétaire 2022 :

– Par voie amiable à la Fondation OVE via la SCI Villebon sentier du Rocher, de la parcelle cadastrée section B n°223 (issue de la division de la parcelle cadastrée B n°220), sise en bordure de la rue de Liederbach, de la rue Jacques Brel et de l'impasse du Préau, d'une superficie totale d'environ 3 715 m², constructible et non bâtie, pour un montant de 485 922 € TTC. Le Conseil municipal a approuvé, à l'Unanimité, ce bilan.

Fiscalité locale

À l'Unanimité, le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières 2023 au niveau de 2022 :

– 11,91 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
– 32,76 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
– 43,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Associations

La répartition des subventions aux associations a été approuvée à l'Unanimité. Une somme complémentaire de 135 000 € est allouée au CCAS, ce qui porte sa subvention globale à 205 000 € pour 2023. Un montant complémentaire de 138 000 € est apporté au Comité des Œuvres Sociales. Sa subvention globale 2023 s'élève à 238 000 €. Une subvention de 38 000 € est versée à la Caisse des Écoles.

Le montant total des subventions 2023, hors CCAS et Caisse des Écoles, s'élève à 1 277 090 €.

Budget primitif 2023

Le Conseil municipal a adopté, à la Majorité (M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault ayant voté contre) le budget primitif de la Commune pour l'année 2023. La section de fonctionnement atteint 31 830 750,12 € et la section d'investissement, avec les restes à réaliser, s'établit à 12 434 278,80 €.

Budget participatif de la Région

Dans le cadre du budget participatif écologique lancé par la Région Île-de-France, la Commune dépose quatre projets de demandes de subventions :

Espaces verts et biodiversité : achat de 10 arbres.

Énergies renouvelables et efficacité énergétique :

- remplacement de matériels thermiques par du matériel électrique pour le service espaces verts,
- remplacement de luminaires par des LEDS pour :
 - la Ludothèque,
 - le Centre Sportif Saint-Exupéry.

Le Conseil municipal a autorisé, à l'Unanimité, le Maire à déposer ces projets dans le cadre du budget participatif de la Région.

Locaux associatifs

La Ville a la jouissance de cinq locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence des Foulons. Les locaux sont occupés à titre permanent par des associations à vocation sociale particulièrement actives auprès de la population ville-bonnaise : AMICIAL (Croix Rouge), le Secours catholique, le Comité d'entraide et le Secours Populaire.

Le Conseil municipal a adopté, à l'Unanimité, la délibération visant à conclure avec ces dernières une convention de mise à disposition à titre gracieux de ces locaux, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Projet de skatepark

Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport (ANS) met en place un important plan de financement pour doter le territoire national d'équipements modernes : le plan « 5 000 terrains de sports d'ici 2024 ». Ce plan prévoit le financement de 500 skate parks d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La construction d'un skatepark, souhaitée par la Municipalité dans le cadre de son programme de mandature, est éligible à ce dispositif.

Le Conseil municipal a approuvé, à l'Unanimité, le projet de construction du skatepark au Centre sportif Saint-Exupéry. Il a autorisé le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport. Monsieur le Maire est également autorisé à signer avec la MJC Boby-Lapointe une convention définissant les temps et modalités d'occupation futurs du skatepark dans le cadre du développement de ces activités en 2024.

Mobilités durables

Afin d'encourager les mobilités douces et conformément aux orientations du Plan Climat communal, la Ville souhaite instaurer le forfait mobilités durables au bénéfice des agents de la collectivité utilisant le vélo, la trottinette et le covoiturage pour les trajets domicile-travail. Le Conseil municipal a instauré, à l'Unanimité, ce forfait.

PARTAGEONS DEMAIN

2023 : luttons ensemble pour notre quotidien, notre environnement et nos acquis sociaux

RÉVISION DU PLU : LES HABITANTS ONT DONNÉ LE TON

Sept années nous séparent de l'adoption de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme. Ces sept années ont vu les promoteurs multiplier les projets immobiliers et transformer notre ville au détriment de ses habitants. Lors des consultations en vue de la révision du PLU, les participants ont défendu le même point de vue que nous :

- Limiter la densification urbaine pour préserver le cadre de vie en particulier en maintenant une trame verte continue et étoffée.
- Atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux en privilégiant des projets de petite taille bien intégrés.
- Refuser les constructions massives qui imperméabilisent jusqu'à 80 % du terrain, et sont un non sens dans une vallée soumise aux inondations tant par la montée de l'Yvette que par les ruissellements.
- Faire de la zone de la DGA un exemple d'éco-quartier regroupant autour d'un centre-ville dynamisé avec commerces, terrasses et lieux de convivialité, des habitations permettant la mixité sociale et générationnelle (étudiants et personnes âgées en particulier).
- Faire une vraie place aux piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes.
- Stopper le développement de Courtabœuf et du plateau de Saclay défendu par l'État, la région et la majorité actuelle cause de la densification et de la transformation de notre ville. Les différentes réunions sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la révision du PLU ont montré une forte convergence des Villebonnais vers ces objectifs.

PROJET GRAND PARIS : À REBOURS DE L'HISTOIRE

En 2008, Nicolas Sarkozy lance le projet du Grand Paris destiné à faire de Paris « une grande métropole mondiale du XXI^e siècle ». Or, on ne construit pas le futur avec les idées du passé.

Le Grand Paris sur le plateau de Saclay, c'est 560 ha de terres parmi les plus fertiles d'Europe sacrifiées, alors que l'Île-de-France ne dispose que de trois jours d'autonomie alimentaire. C'est 560 000 m² de bureaux et plus de 600 000 m² de logements et services au milieu des champs et par voie de conséquence, une sursaturation du RER B et de la N118 ainsi qu'un métro aérien inutile. Sa capacité est sept fois supérieure aux besoins, 4,5 milliards d'€ dépensés au lieu de les utiliser à désaturer et fiabiliser la ligne B du RER dont la qualité de service se dégrade. Ce projet a été imposé par l'État malgré l'opposition de 70 % de la population, des experts d'Île-de-France Mobilités et de la Cour des Comptes. Une bêtise environnementale doublée d'un déni de démocratie. Ce projet participe à la pression d'urbanisation sur Villebon qui détruit peu à peu notre cadre de vie. Ce projet est l'inverse de ce que devrait être un aménagement du territoire soutenable.

C'est pourquoi nous soutenons depuis le début les agriculteurs du plateau et les initiateurs de Zaclay, la « ZAD » de Paris-Saclay, où s'organisent les mouvements citoyens de protestation contre ce projet écocide.

À nous, citoyens, de peser sur les décisions de l'État quand celles-ci s'avèrent inappropriées.

UNE POLITIQUE NATIONALE À L'ENCONTRE DU BON SENS

À Villebon, comme ailleurs, nous subissons une politique nationale absurde qui casse nos services publics, notre modèle social.

À Villebon, depuis septembre, nos enfants subissent les problèmes de l'Éducation nationale qui n'a plus assez d'enseignants. Ce sont en permanence des absences (longues parfois) non remplacées, des professeurs des écoles à bout de nerf avec des classes quasi quotidiennement à 38. Le gouvernement nous promet la fin des problèmes d'ici la rentrée mais comment peut-on le croire quand plusieurs académies, dont celle de Versailles, ont déjà un déficit de candidats admissibles. Pourquoi le gouvernement actuel sacrifie notre service public de l'enseignement ?

À Villebon, depuis plusieurs années, nous connaissons un déficit de médecins important. Difficile aujourd'hui de trouver un médecin traitant tant ils sont déjà débordés... Après l'Éducation nationale, la Santé est elle aussi à bout de souffle. Notre système de santé était un modèle, alors pourquoi le détruire délibérément ?

À Villebon, nous allons subir la réforme des retraites, une réforme clairement impopulaire, dont aucune étude chiffrée a pu justifier la nécessité. Cette réforme qui va nous voler les deux plus belles années de notre retraite est, extrêmement injuste socialement et en termes d'égalité des sexes.

Restons mobilisés car demain, il sera trop tard et n'oublions pas qu'il est toujours plus facile de casser que de construire !

Venez à notre rencontre tous les 1^{ers} samedis du mois au 24 rue des Casseaux de 10h30 à 12 h.

Le 22 mai 2023

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Marina Boutault, Olivier Tribondeau, Dominique Durand et Gilles Morichaud (Partageons Demain) <http://villebon-partageons-demain.fr> contact@villebon-partageons-demain.fr

VILLEBON AVEC VOUS

Vers une ville plus accessible et inclusive

En France, 6,8 millions de personnes de 15 ans ou plus (13 %) déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 3,4 millions (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé (DREES, « Le handicap en chiffres », avril 2023).

Au-delà des chiffres, chacun de nous est ou sera amené à gérer un ou plusieurs handicaps, pour soi-même ou pour ses proches.

Une meilleure intégration des personnes porteuses de handicap, à tous les âges et pour tous les aspects de la vie quotidienne, est donc un enjeu majeur de politique publique. Pour relever ce défi, les villes ont un rôle décisif à jouer.

À Villebon-sur-Yvette, l'équipe municipale est déterminée depuis longtemps à faire évoluer notre Commune en ce sens.

Depuis 2016, elle met en œuvre un plan pluriannuel de travaux pour améliorer l'accessibilité de nos bâtiments publics pour les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées, les femmes enceintes ou encore les familles avec poussette. Cet Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) s'étale sur neuf années.

Selon les besoins, ces travaux peuvent être relativement légers (pose de mains courantes, de bandes en relief et de bandes colorées pour signaler le début et la fin des marches aux personnes malvoyantes) ou beaucoup plus lourds (pose de portes automatiques, reconfiguration de WC, mise en conformité d'escaliers, création de rampes, voire construction d'ascenseurs).

Ainsi, lors des précédentes phases, les groupes scolaires, les bâtiments sportifs, culturels et de la petite enfance, sans oublier l'Hôtel de Ville, ont fait l'objet d'une série de travaux de mise en accessibilité. À partir de l'été 2023, ce sera le Centre culturel Jacques-Brel qui sera concerné par de lourds travaux qui nécessiteront sa fermeture pendant six mois.

Rendre notre ville plus accessible, cela passe également par la voirie, d'où les mesures mises en œuvre par la Ville depuis plusieurs années, quartier par quartier, pour faciliter le cheminement des piétons (élargissement des trottoirs, régulation du stationnement, création d'espaces de repos), ainsi que celles qui sont prises par la Communauté Paris-Saclay pour rendre les arrêts de bus plus accessibles.

Si la mise en accessibilité de l'espace public est un axe important de la politique municipale en matière d'inclusion, ce n'est cependant pas le seul.

À Villebon-sur-Yvette, la politique de l'inclusion repose sur quatre autres axes, comprenant chacun une série d'actions concrètes qui sont déjà mises en œuvre ou qui seront déployées au cours des années à venir.

L'axe « Accueil et communication » a pour objectif que nos services publics offrent un accueil adapté aux besoins de tous. Cela passe notamment par la formation du personnel municipal à l'accompagnement de tous les publics, ainsi que par une adaptation de la présentation et de l'accès de nos supports d'accueil et d'information.

L'axe « Accompagnement et parcours » vise quant à lui à faciliter l'accès à l'information et simplifier les démarches pour tous. Cela

se traduit notamment par la conclusion d'un partenariat entre le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), le développement et la valorisation des prestations du Service municipal des retraités accessibles aux personnes handicapées, sans oublier la création de temps de respiration et de répit pour les aidants, dans le cadre de la charte Ville aidante signée par la Commune en mai 2022.

L'axe « Sensibilisation de tous les villebonnais » a pour objectif de faire changer le regard de tous sur le handicap en favorisant par exemple l'intégration des personnes handicapées dans les événements sportifs et culturels organisés par la Ville et le tissu associatif, ainsi qu'en soutenant les actions menées par le Syndicat intercommunal de l'enfance inadaptée (SIEI) dont notre ville est adhérente.

Enfin, l'axe « Inclusion » a pour objectif d'accompagner tout au long de la vie, faciliter la participation à la vie locale, soutenir le secteur associatif qui œuvre en faveur du handicap et contribuer au développement de l'économie inclusive. Cet axe se concrétisera entre autres par l'ouverture d'ici quelques mois de la Cité de l'Autonomie et du Partage CAP Villebon, créée par la fondation OVE et dont les équipes mobiles ont déjà commencé à travailler sur la commune.

Afin de rendre ces nombreuses actions plus lisibles pour les habitants, en particulier ceux qui sont susceptibles d'en avoir besoin, le Conseil municipal adoptera à la fin juin 2023 un plan formalisant sa politique d'inclusion pour la période 2023-2026. Rendez-vous au prochain numéro du magazine municipal pour en connaître le contenu détaillé.

Victor Da Silva, Patrick Batoufflet, Nathalie Plumail, Romain Millard, Michèle Boulanger, Patrick Faure, Dominique Rousseau, Mohamed Dehbi, Olivia Lucas, Dominique Fontenaille, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehousel, Sabrina Dbili, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, David Polizzi, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi, Théophile Alsac.
www.villebonavecvous.net

Jours fériés

Cet été, les services de la Mairie seront fermés :

- **Fête nationale** : le vendredi 14 et le samedi 15 juillet. Réouverture le lundi 17 juillet à 13h30.

- **Assomption** : le mardi 15 août. Réouverture le mercredi 16 août à 8h30.

- **Période estivale** : l'Hôtel de Ville sera fermé les samedis 5, 12 et 19 août.

Retrouvez l'ensemble des horaires d'été des services municipaux sur le site de la Ville, rubrique Mon quotidien, Actualités.

Héberjeunes : étudiants et seniors cohabitent

L'association Héberjeunes développe le logement intergénérationnel en mettant en relation des étudiants de l'Université Paris-Saclay et des seniors.

En échange d'un peu de compagnie et/ou de services rendus, les étudiants seront logés gratuitement ou moyennant un faible loyer, tout en bénéficiant d'une cohabitation conviviale. L'association propose plusieurs formules pour s'adapter aux besoins de chacun. La clé du succès de la collocation intergénérationnelle : un suivi régulier tout au long de l'année.

heberjeunes.fr



La Maison Olympe pour les femmes victimes de violence



Lieu d'écoute, de soins et d'accompagnement, la Maison des femmes Olympe accueille les femmes victimes de violences.

Ouvert au mois de mars au sein de l'hôpital de Longjumeau, l'établissement rassemble une équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins des femmes. Il apporte notamment aux femmes subissant des violences :

- un accueil et une écoute avec ou sans rendez-vous,
- une évaluation de l'impact des violences sur la santé (physique, psychique et vie sociale),
- un parcours de soin personnalisé au sein du Groupe Hospitalier Nord Essonne et/ou en lien avec les établissements et les professionnels de santé du territoire,
- un suivi psychologique et social,
- une orientation vers un accompagnement juridique et/ou une mise à l'abri d'urgence si nécessaire,
- des groupes de parole et des ateliers collectifs.

Cette prise en charge confidentielle et sécurisée est gratuite. Les enfants sont également accueillis.

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
GHNE - Hôpital de Longjumeau
 159 rue du Président François-Mitterrand, Longjumeau
 Tél. 01 64 54 32 87

oTempstic

Tél : 06 87 77 39 41

www.otempstic.fr



Benoît Cousquer - Palaiseau

Interventions à domicile :

Assistance, Installation, Formation PC, Tablette, Smartphone, Internet

Déduction - crédit impôts : 50 %



pickup

LOTO



BRASSERIE DES SPORTS

**TABAC - BAR - PMU - LOTO - PRESSE
 COMPTE NICKEL - RELAIS PICKUP**

Nouveaux horaires

Lundi à vendredi 7h30 à 19h30

Samedi 8h30 à 19h30

Fermé le dimanche

104, rue des Casseaux - 91140 VILLEBON/YVETTE

Tél. : 01 60 10 19 47

Les lieux-dits villebonnais

Poursuivez votre voyage à travers les anciens lieux-dits villebonnais.

Le cadastre de 1808 (révisé en 1957) comporte six sections et un plan d'assemblage de l'ensemble du territoire communal.

Dans la section A, nous trouvons les Hauts Casseaux, en section B, les Bas Casseaux et en section C, la Basse Roche. La section D est consacrée à Villebon (le village ancien et le hameau de Villiers), la section E, à la Haute Roche et la section F, à la Plaisse.

Les Hauts Casseaux

La Section A des Hauts Casseaux comporte huit lieux-dits : la Taupinière ou le Clos d'Alençon, les Casseaux, la Boissière, la Brière, la Houarderie, les Boulevards, le Vatencul et la forêt dite La Fontaine d'Yvette. On y retrouve également les hameaux dits les Hauts Casseaux, la Brière et les Gelles. Ces quatre toponymes ont été étudiés dans le *Vivre à Villebon n°176*.

La Taupinière et le Clos d'Alençon

Autrefois taupière, la Taupinière, où naît le ruisseau dit Vatencul, tient son nom du petit monticule, logement des taupes. Mais en trouve-t-on une seule sur ce terrain ? Il s'agirait plutôt du lieu de vie des chasseurs de taupes, un métier présent dans chaque village jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ceux-ci vendaient les peaux pour la fabrication des manteaux. Aujourd'hui, les taupiers officiels travaillent pour les Monuments Historiques, les grandes sociétés, les châteaux, en éradiquant définitivement ces petits mammifères fouisseurs...

Le Clos d'Alençon ne semble pas très ancien. Il pourrait provenir d'un lieu cultivé, possiblement un vignoble, entouré de murets appartenant à une famille dite d'Alençon ou Alençon...

Les Boulevards

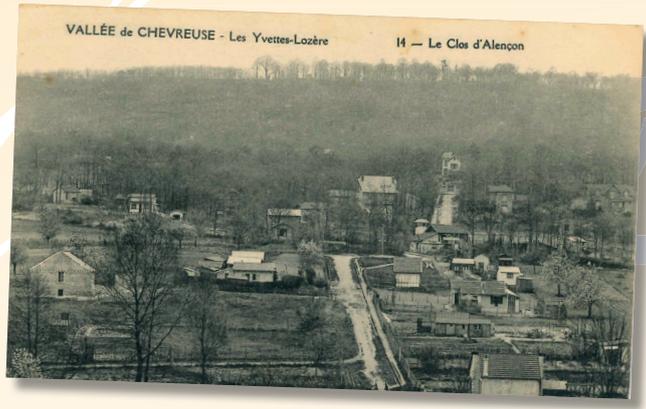
Les Boulevards se trouvent sur le plateau en avant de Villefeu, qui comporta longtemps des bâtiments religieux puis un château. Ils désignent des voies d'approche.

Le Vatencul

Ce drôle de nom désigne un ruisseau qui prend sa source sur le plateau, dans la forêt appelée Fontaine d'Yvette. Le Vatencul constitue un recueil des eaux de ruissellement provenant du plateau de Courtabœuf. Il traverse le hameau des Gâtines (aux terres non cultivées), un nom fréquent en Essonne, notamment à l'origine d'un Comté de Gâtinais. Capté par le roi Philippe I^{er}, le Comté est entré dans le domaine royal français en 1068. Il est situé dans le sud-est de l'Essonne, le sud-ouest de la Seine-et-Marne, une partie ouest de l'Yonne et le nord-ouest du Loiret. Il aurait pu, en raison de sa taille, constituer un département.

Les Gelles

Probablement d'origines germaniques, les Gelles viennent d'un nom féminin (Gesila) ou dérivant de *haga* (haie).



La section des Bas Casseaux

La section B des Bas Casseaux comporte neuf lieux-dits : les Bas-Casseaux, le Bas de la Ferme, les Gâtines, la Ferme des Casseaux, la Jachère des Bois, la Carrière, la Bourgogne et le haut de la Bourgogne, la butte Chambert et le hameau des Bas-Casseaux.

Les Casseaux, déjà vus, représentent des lieux composés de vieilles maisons en ruines ou des outils de castration animale. Présentée ainsi, la Ferme désigne souvent un établissement dépendant d'une propriété castrale.

La Jachère des Bois

Laissée temporairement non travaillée, elle est située à proximité des lieux boisés près de la Haute Roche. Tout près, la Carrière indique une production locale de pierres à bâtir. Les carrières villebonnaises se composaient de grès et de calcaire. Elles ont ouvert aux XVII^e et XIX^e siècles, lors de la première expansion du vieux village.

La Bourgogne

Ce nom ne désigne probablement pas la région bien connue mais des champs cultivés en plantes légumineuses, comme la luzerne. Ce terme viendrait de l'occitan *luserna*, qui désigne la petite lumière du ver luisant, en raison de l'aspect brillant de ses graines. Elle compose l'alimentation des ruminants et a été implantée pour cette raison. Nous trouvons peu de champs cultivés ainsi à Villebon. Est-ce par manque d'animaux élevés ?

La butte Chambert

Ce lieu-dit se situe au sommet de l'avenue de la Plesse, au croisement avec la rue de la Plesse. Elle porte un nom de la famille anciennement installée à cet endroit.

La suite au prochain numéro.

Pierre Gérard

Atelier d'histoire Le Temps
des Cerises, MJC Boby-Lapointe

Nos solutions
Anti-inflation
pro plaisir

Permettre à chacun
 d'acheter ce qu'il veut,
 pas seulement ce qu'il peut.

Les mêmes promos,
 Le papier en moins !



Retrouvez vos promos
 en scannant ce QR code

à partir du 1^{er} avril

Agir aujourd'hui
 pour demain

En caisse,
 le ticket,
 c'est seulement
 si vous
 le demandez.

Ensemble, luttons contre
 le gaspillage.



<p>ALIMENTS BIO</p> <p>10%</p> <p>de cagnotte sur une sélection de produits Auchan Bio</p> <p>Des avantages FIDÉLITÉ tous les jours</p>	<p>ALIMENTAIRE</p> <p>5%</p> <p>de cagnotte sur une sélection de produits Auchan *</p> <p>Des avantages FIDÉLITÉ tous les jours</p>
<p>ANIMALERIE</p> <p>5%</p> <p>de cagnotte sur une sélection de produits Auchan *</p> <p>Des avantages FIDÉLITÉ tous les jours</p>	<p>ALIMENTS BÉBÉ</p> <p>10%</p> <p>de cagnotte sur le rayon bio alimentaire bébé de 0 à 4 mois *</p> <p>Des avantages FIDÉLITÉ tous les jours</p>

10% de remise crédités
 pour les étudiants



Valable TOUTE l'année
 sur de nombreux rayons,
 avec la carte WAAOH!!!

Carte Étudiant

Carte WAAOH!!!, disponible dans tous nos magasins.

Pour vous qui vous donnez à 100%
 À toutes les équipes
 de l'AP-HP, bénéficiez de

10%

De cagnotte sur votre caddy
 et d'un passage prioritaire en caisse*.

Chaque troisième semaine du mois
 dès 80€ d'achat.

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Recyclage
 de vos bouteilles
 plastiques



Recharge de votre
 véhicule électrique



Lutte contre
 le gaspillage
 alimentaire avec



Auchan & naomi.
 À la découverte de Naomi

L'app qui récompense vos dépenses
 Cumulez des euros à chaque passage en caisse

Vos achats dès
15 derniers jours
 récompensés à l'inscription

Naomi, un service
 et bien d'autres...

+ de 40 partenaires

Cumulable avec
 vos avantages
 Waah

Ne ratez aucune promo !

Scannez ce QR code
 et consultez vos catalogues sur

WhatsApp OU Messenger



OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
 DE 8H30 à 21H30
ET TOUS LES DIMANCHES
 DE 9H à 12H30